

Les rumeurs sur l'empire des Bronfman accentuent la chute du huard

Mais la banque centrale fait preuve de souplesse

Gérard Bérubé

LE DOLLAR canadien subit des assauts répétés. Celui-ci ne pouvant reposer sur des assises fondamentales solides, la Banque du Canada est prête à concéder sa fragilité pour ne pas compromettre la difficile reprise économique au pays.

Le recul de la devise a été accentué par les rumeurs entourant un possible tremblement du côté de l'empire torontois des frères Bronfman.

Celui-ci, avec une dette consolidée de 100 milliards \$, représente un poids cinq fois plus grand que celui d'Olympia & York.

Le dollar a clôturé hier à 79,11 cents US, en baisse de 62 points par rapport à la veille. La dégringolade se chiffre à près de 1 cent depuis vendredi, une séance qui a été dominée par une sérieuse remise en question de la solidité financière de l'empire Hees International.

La Banque du Canada est intervenue directement sur les marchés de change, hier, en déstabilisant sa réserve de billets, à un moment où le dollar atteignait 79,08 face à sa contrepartie américaine. La veille, elle avait puisé dans ses réserves au moment où il avoisinait les 79,25 cents US.

Le coût de toute cette opération ne sera dévoilé par le ministère des Finances qu'au début du mois prochain. En septembre, la banque centrale avait dépensé une somme record de 4,3 milliards pour soutenir un dollar qui subissait les retombées d'une crise monétaire sans précédent en Europe et d'une campagne référendaire au pays.

Le dollar a été frappé, hier, par un vent de spéculation en provenance de Chicago. Les investisseurs étrangers ont vendu massivement le dollar canadien, devenu une devise faible à leurs yeux.

Cette vulnérabilité a été amplifiée par le message émis par la Banque du Canada selon lequel elle était prête à s'accommoder d'une devise plus faible pour ne pas tuer dans l'oeuf toute chance de reprise économique au pays.

« Le message a été on ne peut plus clair, a fait remarquer Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale. La banque centrale a ramené à 5 % le taux sur les prêts au jour le jour, taux qui se situait à 6,18 % lundi, à la fermeture. » Ce taux avait été haussé à 7 % sur l'heure du midi, lundi, afin de tempérer les ardeurs spéculatives.

Pour illustrer davantage le fait que la Banque du Canada aurait mis de côté sa lutte contre une baisse prononcée du dollar, l'économiste mentionne que le taux des bons du

Voir page A-4 : Dollar

Hydro-Québec change de cap

□ Les tarifs varieront selon les saisons

Catherine Leconte

DANS SON NOUVEAU plan de développement, présenté aux médias hier, Hydro-Québec prend l'engagement que de 1993 à l'an 2000, le prix de l'électricité n'augmentera pas plus que l'inflation. Et dans sa prochaine proposition de tarifs pour la période 1993-95, qui sera soumise au gouvernement en février prochain, elle introduira pour la première fois au Québec une tarification variable en fonction de la période de consommation de l'électricité, de façon à inciter les consommateurs industriels et résidentiels à modifier leurs comportements.

Mais comme la société prévoit des investissements de 52,5 milliards \$ au cours des dix prochaines années (dont 26,6 milliards \$ en nouveaux équipements de production et de transport), elle devra compresser sévèrement ses frais d'exploitation pour tenir sa promesse de contenir la hausse moyenne des tarifs au niveau de l'inflation. Ce qui signifie notamment qu'il n'y aura plus d'embauches à l'Hydro avant le prochain millénaire.

L'objectif de la « refonte graduelle » de la structure tarifaire qui sera soumise à l'approbation du gouvernement au printemps prochain est double, ont expliqué hier les dirigeants d'Hydro-Québec. D'une part, « aider davantage le client à gérer sa facture », car vu le grand nombre de Québécois qui se chauffent à l'électricité, « Hydro-Québec a une grande responsabilité à ce niveau-là », a reconnu André Delisle, vice-président à la Planification générale. Et d'autre part, permettre à la société d'État de réduire ses coûts de production en réduisant la demande de pointe hivernale, qui l'oblige à utiliser les plus coûteux de ses équipements.

L'idée de base est donc de déplacer une partie de la consommation de l'hiver vers l'été. Pour ce faire, on propose de « donner un signal de prix plus fidèle en introduisant des tarifs qui varieront selon les saisons ».

Ce sera fait dès la prochaine proposition tarifaire en ce qui concerne les gros consommateurs industriels, ceux qui paient le tarif « L ». La différence de tarif sera augmentée graduellement pendant une période transitoire pouvant aller de 3 à 5 ans et pourra aller jusqu'à 50 % de plus en hiver qu'en été, a précisé Pierre Bolduc, le vice-président exécutif en charge des marchés : ces modalités seront précisées d'ici au printemps après consultation avec les clients concernés. Cette nouvelle tarification s'appliquera obligatoirement à tous ces clients.

Du côté résidentiel, le projet est d'introduire un tarif plus élevé entre 7 heures et 21 heures, du lundi au vendredi, pendant la période de pointe hivernale, soit du 1er décembre au 1er avril. Cette tarification, qui resterait optionnelle, suppose l'installation de nouveaux com-

pteurs, plus sophistiqués et donc plus coûteux (200 \$ pièce environ). Avant de faire cet investissement, Hydro-Québec tentera donc d'abord une expérience-pilote auprès d'une centaine de clients résidentiels, qu'elle devrait lancer à la fin de 1993 et pour un an.

De 1992 à 2000, Hydro-Québec prend pour hypothèse une inflation moyenne de 3,5 % et prévoit que le coût du kilowatt/heure (kWh) passera de 5,3 cents à 6,9 cents, soit une hausse limitée à 3,4 %. Mais cela implique que ses frais d'exploitation n'augmentent que de 0,8 % pendant cette période, puisque ses autres charges et intérêts (à l'exclusion des taxes) grimperont de 4,3 %. Pour y

Voir page A-4 : Tarifs

Louis-Gilles Francoeur

AUX PRISES avec les impondérables des systèmes canadiens et québécois d'évaluation environnementale et d'imprévisibles réactions sociales, Hydro-Québec se lance maintenant dans une véritable loto-projets, activant simultanément tous ses dossiers en préparation, de Grande-Baleine à Sainte-Marguerite en passant par l'Ashuapmushuan.

Les projets seront mis en chantier au fur et à mesure que le gouvernement aura désigné les gagnants de cette nouvelle course à l'obstacle même si la société d'État doute que « les autorisations soient données des années à l'avance », a dit le président

du conseil, M. Richard Drouin.

Ce changement de cap, très mal accueilli hier par les groupes environnementaux qui y voient un refus de justifier chaque projet comme le prévoit la Loi de l'environnement (voir texte en page A-4), garde dans le colimateur des ingénieurs tous les projets annoncés dans le plan de développement de 1990, officiellement remplacé hier par le nouveau Plan de développement 1993-2002. Ce dernier plan repose sur une prévision de la demande à la baisse, soit 2,2 % en moyenne, qu'Hydro espère ramener à 1,8 % grâce à son programme d'économies d'énergie.

Mais si la récession, les barrières tarifaires américaines et la résiliation de contrats d'exportation font fléchir la demande prévisible au cours des prochaines sept années, Hydro-Québec ne dément pas de ses prévisions à long terme, qui rejoignent celles de l'ancien plan d'équipement. On peut mesurer la difficulté de ces prévisions quand on constate que l'ancien plan de développement prévoyait 8 TWh de plus pour 1992. Et que les nouvelles prévisions pour l'an 2000 sont inférieures de presque 5 TWh sur les précédentes.

Aux fins de répondre à cette demande, que l'on dit « comparable à celle de l'Ontario », Hydro-Québec annonce qu'elle « privilégie la filière hydro-électrique » plus que jamais, élargissant aussi la brèche amorcée dans ce fief public par une part croissante aux petites centrales privées et en maintenant le cap sur la cogénération thermique (privée), la filière énergétique la plus polluante du nouveau plan de développement.

Même si le navire amiral des sociétés d'État québécoises ne modifie rien son cap vers les grands ou moyens projets et la privatisation par les petites centrales, sa capitalisation estime que le branchement du pilote automatique sur le même azimut est le résultat, cette fois, d'un changement de stratégie majeure.

Si de nouvelles portes s'ouvrent, c'est principalement dans le dossier amérindien où le président et chef de l'exploitation, M. Armand Couture, n'a pas fermé la porte à d'autres compensations financières dans le cadre d'une éventuelle convention sur le projet Grande-Baleine. Les pourparlers en cours avec les Cris, a-t-il dit, portent principalement sur les possibilités de développement économique de la région. Mais, a-t-il ajouté, énigmatique, même si personne ne parle de rouvrir la convention générale de la Baie James, qui a subi dix ajouts depuis, rien ne s'oppose à une révision des dispositions générales du document central.

Les deux présidents d'Hydro-Québec ainsi que leur nouveau plan sont totalement muets sur la contribution du bassin terre-neuvien de Churchill à la satisfaction des besoins québécois.

Ainsi, le nouveau plan de développement

Voir page A-4 : Projets

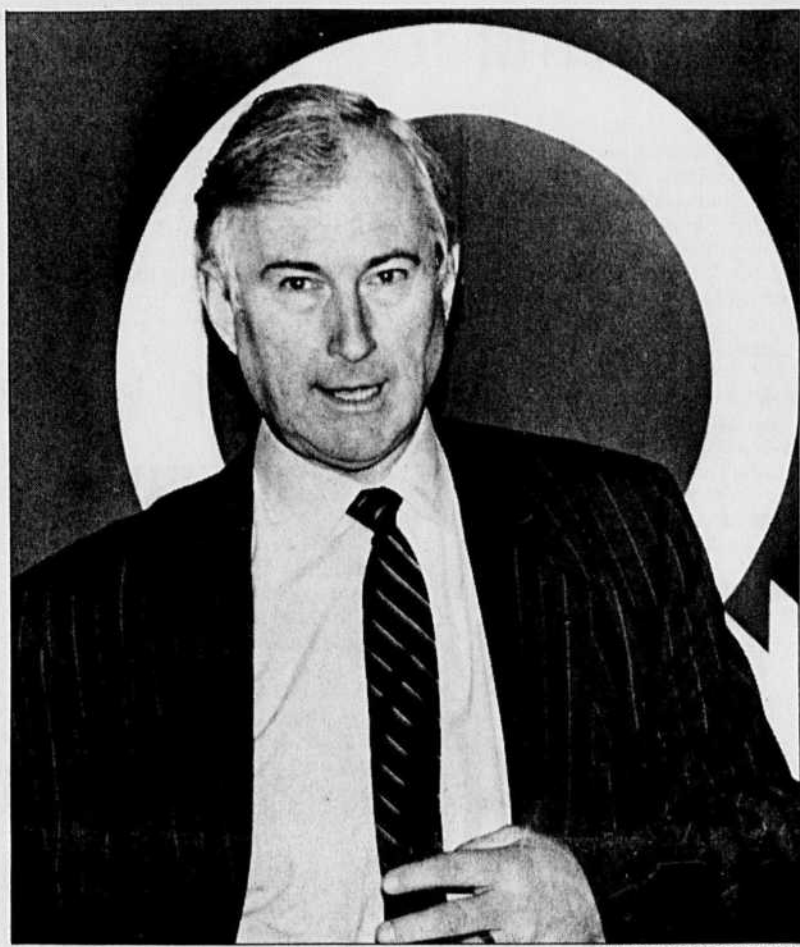


PHOTO JACQUES NADEAU

Le président d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, a présenté officiellement hier le plan de développement de la société d'État pour les dix prochaines années.

- La Régie du logement trahirait les locataires page A-2
- La Société des hémophiles avait désigné les receveurs de sang non contaminé page A-3
- Montréal concentrera ses investissements dans l'est page A-3
- Inquiétante équation pour la santé « alternative » page A-2
- Cégeps : la CEQ se démarque de la CSN page A-7



Le premier ministre à son retour dans la capitale hier.

Plus rien ne semble presser à Ottawa

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

RENONÇANT pour l'heure à repolir l'image de son gouvernement, Brian Mulroney affrontera l'opposition lors de la rentrée parlementaire de lundi avec une équipe ministérielle et un programme économique inchangés.

Une rencontre du comité restreint du cabinet destinée à préparer la rentrée n'a en effet produit hier aucun indice de ce que le gouvernement fédéral soit en mesure de rafraîchir rapidement son programme économique.

« Aucune décision n'a été prise », ont plutôt affirmé, les uns après les autres, les principaux ténors du gouvernement fédéral.

En fait, tout indique que plusieurs hypothèses de travail aussi bien sur le front économique qu'au niveau de l'organisation du gouvernement divisent actuellement l'équipe de Brian Mulroney.

En attendant, aucun remaniement ministériel ne précèdera finalement la rentrée parlementaire de lundi. Au terme de la rencontre, le premier

Voir page A-4 : Ottawa

L'industrie de l'environnement manque de cerveaux

Une étude d'Ottawa souligne la mauvaise préparation de la main-d'oeuvre pour ce secteur en pleine croissance

Caroline Montpetit

L'INDUSTRIE canadienne de l'environnement, qui enregistre des recettes de quelque six milliards \$ par année, accuse un manque criant de main-d'oeuvre qualifiée, et cette pénurie devrait aller en s'accroissant d'ici 1995 si la tendance actuelle se poursuit.

C'est ce dont témoigne une étude d'Emploi et Immigration Canada rendue publique hier par un groupe de représentants des associations canadiennes d'entrepreneurs de l'industrie environnementale, de représentants du gouvernement et de représentants d'organismes d'enseignement supérieur canadiens.

Selon cette étude, l'industrie environnementale devrait compter de 5000 à 7000 travailleurs de plus, dont 2000 à 3000 techniciens, d'ici 1995. Elle devrait ainsi enregistrer, au cours de la même période, une croissance de 10 à 15 %.

L'étude a été faite par un comité directeur formé de représentants des entreprises de protection de l'environnement avec l'appui de la firme d'experts-conseils Ernst & Young.

Dans l'ensemble, on précise que les gouvernements, les représentants de l'industrie et les milieux d'enseignement doivent travailler en étroite collaboration pour relever le défi à l'échelle mondiale, et s'assurer que la nouvelle main-d'oeuvre sera formée en fonction des réels besoins de l'industrie.

Les auteurs du rapport soulignent que le secteur de l'environnement connaît présentement une évolution extrêmement rapide à travers le monde.

En conséquence, les partenaires ont annoncé hier l'établissement d'un conseil permanent sur les ressources humaines sur l'industrie de l'environnement, qui sera désormais établi à Calgary, en Alberta.

À l'heure actuelle, quelque 70 000 travailleurs sont à l'emploi des entreprises canadiennes spécialisées en gestion et en protection de l'environnement.

Sur le lot, quelque 30 000 à 40 000 sont regroupés dans le secteur de la manutention des déchets et de l'exploitation des installations, quelque 10 000 à 15 000 se trouvent dans le secteur de la fabrication, de 8000 à 14 000 offrent des services-conseils, soit à l'évalua-

tion et à la lutte contre la pollution, et de 1000 à 5000 employés offrent des services de laboratoires.

Or, selon les auteurs de l'étude, l'industrie a particulièrement besoin de main-d'oeuvre spécialisée en gestion des ressources humaines, en planification stratégique, en marketing et en communications.

« Si le Canada ne remplit pas ces besoins en matière de main-d'oeuvre, il ne pourra pas être concurrentiel dans un domaine en expansion partout dans le monde. Seulement aux États-Unis, on parle d'un marché lucratif de 130 milliards de dollars », selon Bob Redhead, représentant de la firme Laidlaw Inc., qui a participé à l'étude.

Dans leur rapport, les auteurs soulignent notamment la nécessité pour les universités d'offrir une formation plus pointue en gestion d'affaires pour répondre à la demande qui devrait survenir au cours des prochaines années.

Présentement, soulignent les entrepreneurs, les gestionnaires de cette industrie détiennent surtout une formation en sciences et en génie.

« De plus, poursuit-on dans le rapport, selon Emploi et Immigration Canada, 2019 ingénieurs et 1965 techniciens et technologues ont récolté des prestations d'assurance-chômage en 1990 ».

Or, les petites entreprises spécialisées dans la gestion de l'environnement, qui deviennent tranquillement de grandes organisations, ont de plus en plus besoin de consacrer leur temps à la planification stratégique, aux ressources humaines, aux finances et à d'autres problèmes de gestion.

De l'ensemble des entreprises canadiennes oeuvrant dans le secteur de l'environnement, 70 % recrutent par ailleurs directement leur main-d'oeuvre dans les universités.

Or, en 1989, au chapitre de l'offre provenant des universités, on comptait entre autres, 9155 diplômés en génie, 1397 diplômés en chimie et 559 diplômés en microbiologie, lit-on dans le rapport.

Par ailleurs, au cours de la même année, 626 étudiants de niveau collégial se voyaient décerner un diplôme dans le domaine de la

Voir page A-4 : Environnement

“LA SIMPLICITÉ DE LA DISTINCTION”

...Françoise Kayler

SOCIÉTÉ café, 1415, rue de la Montagne, 987-8168, restaurant de l'HÔTEL VOGUE, Les Hôtels Senneville

Mentionnez cette annonce au Maître-d'Hôtel et recevez une surprise SOCIÉTÉ café !

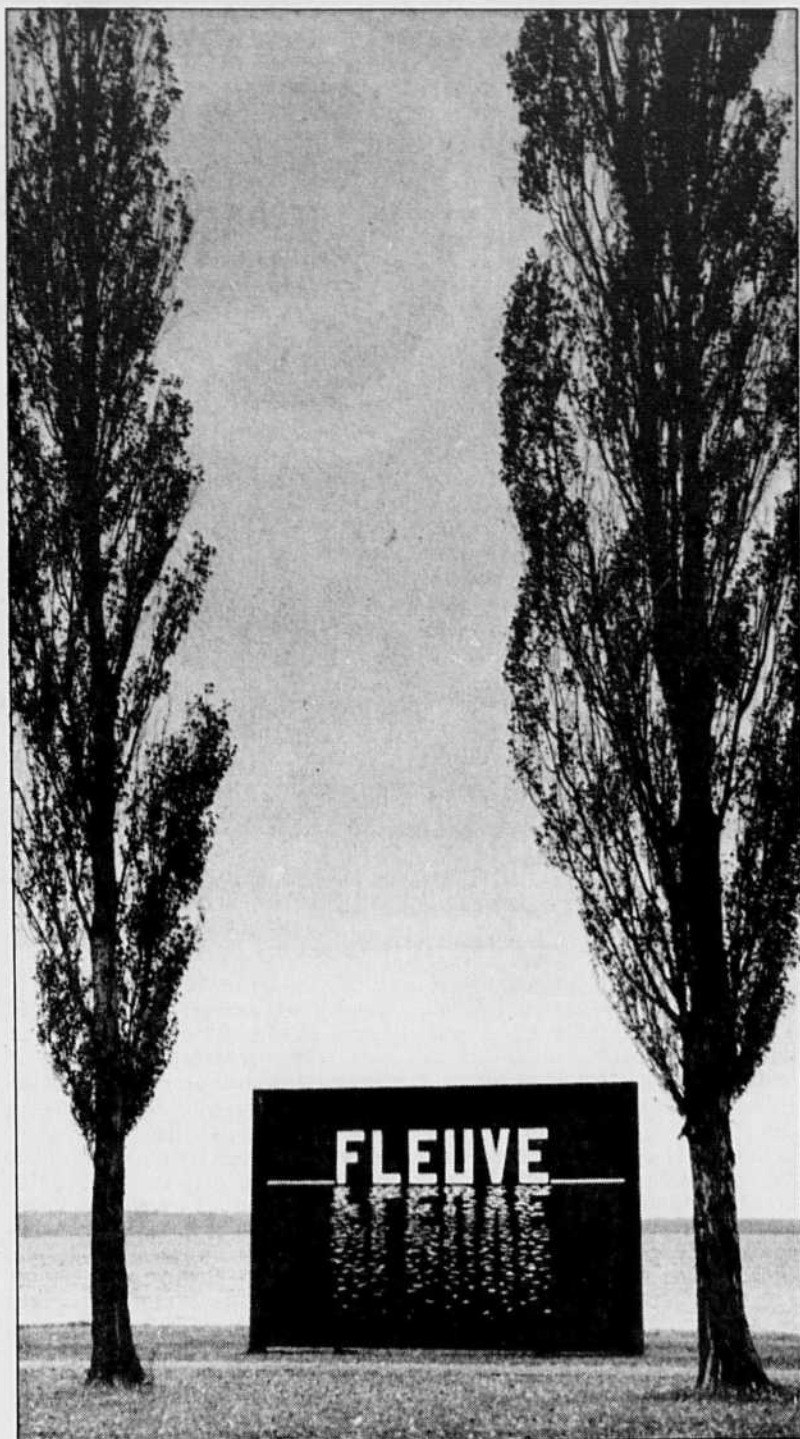


PHOTO JACQUES GRENIER

L'imposante sculpture de Lisette Lemieux, *Regard sur le fleuve*, borde le beau lac Saint-Louis, à l'ouest de la ville, à l'extrémité du canal de Lachine. L'oeuvre fait environ 20 pieds de haut et 30 de large.

Quatre mots déclenchent une polémique à Lachine

Paule des Rivières

ÇA CHAUFFE à Lachine. Des citoyens de la municipalité sont partis en guerre contre des sculptures publiques que la ville a installées sur les rives du beau lac Saint-Louis.

Deux sculptures surtout font problème, sur lesquelles sont inscrits des mots. Une première, de Lisette Lemieux, contient le mot « fleuve ». Une seconde, signée Rose-Marie Goulet, contient les mots « partient », « dérivent » et « horizon ».

Rien de très agressif à première vue. Mais lorsque les mots sont français et qu'une partie de la population du quartier où sont installées les œuvres est anglaise, l'art devient soudainement « débris » et « disgrâce ».

Un conseiller municipal, John Hachez, fait campagne afin que les sculptures aillent se faire voir ailleurs. Il a l'appui de trois collègues.

Ces sculptures — et une douzaine d'autres — ont passé l'été dans le Vieux-Port, dans le cadre d'une exposition à laquelle a participé la ville de Lachine, qui s'est ainsi assurée de récupérer les œuvres. À l'époque, aucun conseiller municipal n'avait trouvé à redire à la venue de sculptures.

En raison de son emplacement exceptionnel, la ville de Lachine collectionne les sculptures depuis de nombreuses années. Elles viennent enjoliver les rives du lac Saint-Louis et les bords du canal de Lachine.

Les conseillers municipaux mécontents ont recueilli deux pétitions d'environ 600 noms. Ils ont invoqué tantôt la laideur des œuvres tantôt les risques qu'elles représentent pour les enfants qui s'aventureraient à les escalader.

Lundi soir, lors de la réunion mensuelle du conseil municipal, la polémique a rebondi, même si un mois plus tôt il avait été décidé, par un vote de cinq contre quatre que la maire, Guy Dicaire, avait tranché, de laisser les œuvres là où elles étaient.

Le directeur général, M. Robert Bourgeois, a accusé M. Hachez d'aborder le problème de manière incorrecte en enjoignant d'admettre qu'il

s'agissait d'une querelle linguistique. M. Hachez a traité M. Bourgeois de menteur et ce dernier a répliqué que le maire lui avait rapporté le contenu d'une conversation téléphonique antérieure au cours de laquelle M. Hachez avait exprimé ses objections linguistiques. Un bel imbroglio, autour de quatre mots.

« Qu'ils aient le courage de révéler les véritables motifs de leur geste », déclarait le maire cette semaine.

Les deux sculptures controversées sont installées dans l'ouest de la ville, dans un quartier à près de 50 % anglophone. Elles font partie d'un groupe de 10 qui ont été acquises en septembre, une fois l'exposition dans le Vieux-Port terminée.

Le maire et ses fonctionnaires n'entendent pas se laisser intimider et ont l'intention de laisser les sculptures là où elles sont. « Elles sont dans un site parfait », conclut le responsable des services récréatifs, M. Serge Poulain.

Le mois dernier, les mécontents ont retenu les services d'un expert en sécurité qui avait conclu que l'installation *Regard sur le fleuve* pouvait être dangereuse pour les enfants qui voudraient grimper sur les grosses lettres. Les fonctionnaires de la ville ont répliqué que les lettres n'avaient que quatre pieds de haut et que les chutes appréhendées ne seraient pas dramatiques. Ils ont ajouté que la sculpture étant près de l'eau, elle n'est pas dans une aire d'amusement.

Les protestataires ont aussi dit des deux sculptures qu'elles portaient atteinte à l'intelligence.

Pourtant, ces sculptures avaient été retenues à la suite d'un concours, et leur exposition dans le Vieux-Port n'avait pas suscité de controverse.

Elles font partie de 10 sculptures qui sont venues enrichir « le mobilier urbain » de Lachine après la clôture de l'exposition du Vieux-Port. La ville, qui était commanditaire de l'événement, avait participé au concours de maquettes visant à choisir les artistes invités à exposer. La ville de Lachine a maintenant 32 sculptures exposées dans les lieux publics, que son maire considère comme une richesse.

EN BREF...

25 cm de neige dans le sud du Manitoba

WINNIPEG (PC) — Une tempête de neige inattendue s'est abattue hier dans le sud du Manitoba, laissant au sol environ 15 à 25 cm de neige. L'aéroport international de Winnipeg a été fermé durant quelques heures dans la matinée après qu'un avion eut glissé sur la piste d'atterrissage. Personne n'a été blessée. Des pannes d'électricité ont également été signalées dans la capitale manitobaine tandis qu'un peu partout dans la province les autobus d'écoliers n'ont pas pris la route. Plusieurs écoles en milieu rural ont ainsi dû fermer leurs portes.

Rae lâche du lest face aux policiers

TORONTO — L'Ontario songe à permettre à ses policiers de se doter d'armes semi-automatiques. Le solliciteur général de cette province a indiqué cette semaine que la question était à l'étude au sein de son ministère. M. Allan Rock n'a pas voulu dire s'il y avait un lien entre cette idée et les moyens de pression des policiers ontariens. Mais l'obtention d'armes semi-automatiques fait partie des revendications des policiers ontariens — surtout torontois — qui, depuis quelques semaines, refusent de porter leur écusson et leur casquette et de donner des contraventions mineures en guise de protestation contre un nouveau règlement qui les oblige à produire un rapport à chaque fois qu'ils dégagent leur arme. Une injonction vient de les empêcher de poursuivre leur action, mais les policiers planifient d'aller en appel. Aujourd'hui, le solliciteur général doit rencontrer les représentants syndicaux des policiers pour discuter de leurs demandes. Les armes semi-automatiques sont déjà utilisées partout au Canada dans les unités spéciales des corps policiers.

La Société de l'hémophilie avait désigné elle-même les receveurs de sang non contaminé

Rolande Parent

de la presse canadienne

LES AUTORITÉS responsables de l'approvisionnement et de la sécurité du sang au pays ont laissé à la Société canadienne de l'hémophilie le soin de déterminer à qui le sang chauffé, non contaminé, irait en priorité jusqu'à ce que les stocks soient suffisants pour répondre totalement à la demande.

Un document obtenu par La Presse canadienne démontre que la liste prioritaire comportant quatre catégories de patients a été établie le 19 avril 1985 par le comité médico-scientifique de la Société canadienne de l'hémophilie composé de médecins oeuvrant dans les centres de traitement pour hémophiles.

Le lendemain, la recommandation du comité avisait qu'il était entérinée par la Société canadienne de l'hémophilie.

Les quatre catégories de patients hémophiles devant recevoir en priorité les produits sanguins chauffés ont été ainsi identifiées :

- les patients jamais traités pour hémophilie ou rarement traités;
- les patients déjà traités mais non séropositifs;
- les jeunes enfants;
- les patients régulièrement traités

à l'aide de cryoprécipitate (une formule forçant les hémophiles à se rendre dans un centre de traitement) qui ont besoin du produit sanguin concentré pour des cas spéciaux, comme une chirurgie majeure ou un voyage.

La directive est signée par Robert T. Card, médecin, président du conseil d'administration de la Société canadienne d'hémophilie.

Il importe de signaler que les hémophiles canadiens n'ont appris que récemment qu'une telle procédure avait été suivie.

En conférence de presse, le vice-président de la Société canadienne de l'hémophilie, David Page, a indiqué que si les hémophiles avaient été informés de la disponibilité restreinte du produit chauffé, non contaminé, un certain nombre d'entre eux auraient pu choisir de revenir à un produit moins commode, le cryoprécipité, même si cela les aurait forcés à se rendre dans les hôpitaux pour recevoir le produit.

Par ailleurs, un document préparé par le Dr J. B. Derrick, du service de transfusion sanguine de la Société canadienne de la Croix-Rouge, en préparation d'une réunion devant se tenir le 10 décembre 1984, démontre que ce médecin était conscient que la décision de la Croix-Rouge de retarder à acheter des produits chauffés

pouvait entraîner des poursuites légales et une montée de bouillottes chez les hémophiles et leurs médecins.

« Si nous continuons dans cette voie, nous nous exposons à de vives protestations de la part des hémophiles et de leurs médecins et à des poursuites à l'égard du service de transfusion sanguine s'il arrive que des hémophiles développent le sida après le moment où il est devenu apparemment possible de prendre des précautions additionnelles pouvant empêcher la transmission de cette maladie. »

Le même document indique qu'il en coûterait 300 000 \$ de plus pour acheter des produits chauffés au lieu de produits non chauffés.

« Même s'il était possible d'acheter suffisamment de produits sanguins non chauffés pour répondre aux besoins supplémentaires de la prochaine année, il serait difficile de justifier d'agir ainsi sans le support d'experts médicaux, scientifiques, et aviseurs légaux », peut-on lire dans le même document.

En avril 1985, la Société canadienne de l'hémophilie dressait la liste des hémophiles à privilégier.

Cette liste impliquait que des hémophiles continueraient à être traités avec un produit sanguin non chauffé réputé pour transmettre cer-

taines formes d'hépatite et le virus du sida.

L'Agence canadienne du sang a fait par ailleurs savoir, hier, qu'elle a lancé un appel aux principales sociétés de biotechnologie du monde, afin d'être consultée sur les meilleures façons d'obtenir l'autosuffisance sanguine au pays.

Un porte-parole de l'agence, René-Guy Cantin, a rappelé dans une entrevue que le Canada importe annuellement pour environ 50 millions \$ de produits sanguins, principalement des États-Unis.

Les ministres provinciaux de la Santé ont demandé à l'agence de faire enquête sur les moyens que le Canada devrait prendre pour subvenir à ses propres besoins.

L'une des solutions, a signalé M. Cantin, pourrait être la construction d'un laboratoire de fractionnement du sang, qui pourrait produire des dérivés comme le facteur 8, dont on se sert pour traiter l'hémophilie.

« Le Canada est le seul pays industrialisé d'importance qui ne possède pas ses installations de fractionnement », a fait remarquer un porte-parole de la Croix-Rouge canadienne, Stephen Vick.

Sans elles, a-t-il signalé, le Canada court le risque de manquer de sang à tout moment.

Montréal concentrera ses efforts de développement dans l'est

Kathleen Lévesque

collaboration spéciale

LA VILLE de Montréal entend concentrer ses efforts de développement économique à Rivière-des-Prairies au cours des prochaines années en y soutenant la croissance des activités industrielles.

C'est ce qui ressort du plan d'action économique de Montréal, un document interne à la Ville préparé par la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) et dont LE DEVOIR a obtenu copie.

Le rapport de près de 150 pages, intitulé *Réaliser Montréal*, souligne l'intention de la Ville d'ajouter 24 millions de pieds carrés aux 30 millions déjà existants pour industrialiser l'extrême est de l'île. Interviewé sur le plan d'action qui doit être rendu public en février prochain, le responsable du dossier économique au comité exécutif, John Gardiner, justifie ce choix en soulignant le besoin de grands espaces (de 500 000 à 1,5 million de pieds carrés) des entreprises manufacturières. « Montréal doit toutefois s'ajuster aux décisions des autres ordres de gouvernement », précise M. Gar-

diner.

Le plan d'action indique aussi que « la Ville entend expérimenter de nouvelles formules de partenariat avec des développeurs privés pour leur mise en marché ».

Là-dessus, John Gardiner précise que la Ville tentera, d'une part, d'aller chercher des industries hors frontières ainsi que d'autres situées au Québec et, d'autre part, de relocaliser des entreprises coincées dans les vieux quartiers de Montréal. Pour les convaincre de s'installer dans les parcs industriels de Rivière-des-Prairies mais aussi de Pointe-aux-Trembles, Montréal soumettra des arguments tels que le réseau routier, la proximité des services et l'accessibilité de la main-d'oeuvre.

Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies ne comptent que pour 7 % de la population de Montréal, soit 76 480 habitants sur un grand total de 1 014 945. Mais, justement, la Ville investira, tel qu'en fait état le Plan triennal d'immobilisations adopté le mois dernier, près de 14 millions \$ au cours des trois prochaines années dans le secteur résidentiel dans l'est de la métropole.

Quant aux prix de vente de ces terrains vacants, l'administration devra compétitionner avec ceux offerts

par les villes de banlieue, soit Laval et celles de la région de Lanaudière. Pour aussi peu que 0,35 \$ le pied carré, des industries peuvent s'installer actuellement à l'extérieur des limites de Montréal.

L'absence d'infrastructures permettant le développement industriel s'ajoute, pour l'instant, à cette difficulté. John Gardiner évalue à 110 millions \$ la facture pour combler ce vide. Déjà, Montréal a engagé 14 millions \$ dans la construction d'un égout collecteur. « Nous voulons aménager le boulevard Henri-Bourassa qui est essentiel pour viabiliser le développement industriel de l'est et qui permettrait la création de 30 000 emplois », affirme M. Gardiner.

Ce dernier admet toutefois ne pas avoir de solutions pour financer la plupart des infrastructures. Chose certaine, les municipalités concernées par l'aménagement de l'axe Henri-Bourassa, soit Montréal-Nord, Anjou et Montréal-Est, devront selon M. Gardiner assumer une partie des frais. Ottawa consentirait déjà à investir des fonds publics. Du côté de Québec, 8 millions \$ seraient officiellement disponibles pour cela, et jusqu'à 16 millions \$ officieusement.

« Mais, ça ne suffit pas, lance John

Gardiner. Il ne faut pas oublier que la santé économique de Montréal définit la santé économique du Québec. » L'intervention réclamée par l'administration municipale va au-delà de fonds injectés dans le développement économique de Montréal. La Ville veut que le gouvernement provincial freine ainsi le problème majeur de l'étalement urbain.

Car la tentation est grande de voir dans le choix de la Ville d'affermir les activités industrielles de l'est, une porte ouverte à l'exode des Montréalais. Déjà, dans le plan d'urbanisme de ce secteur de la métropole, Montréal dévoile son intention de prolonger l'autoroute 25 jusqu'au boulevard Perras, situé tout près de la limite nord de l'île, pour « faciliter les déplacements internes ». « Ça prend un désenclavement nord-sud pour stimuler l'industrialisation, explique John Gardiner. Mais, il est vrai que Québec pourrait choisir de construire une autoroute plutôt qu'un boulevard urbain comme nous le souhaitons. »

Quant à la possibilité que les villes de banlieue réagissent aux projets montréalais pour attirer les industries, John Gardiner se dit prêt à la réplique.

ENFIN NOVEMBRE!



Salon du livre de Montréal

12 au 17 novembre 1992

PLACE BONAVENTURE



En plus des centaines d'auteurs, des centaines d'exposants présents,

le Bicentenaire des Institutions parlementaires présente deux siècles de démocratie,

exposition Charles de Gaulle écrivain,

les dix ans de la Délégation Wallonie Bruxelles au Québec

Prix d'entrée (taxes incluses) Adultes: 5 \$ / Étudiants et aînés: 3 \$

le jeudi de 17 h à 22 h / le vendredi de 9 h à 22 h / le samedi de 11 h à 22 h / le dimanche de 11 h à 21 h / le lundi de 10 h à 21 h / le mardi de 10 h à 18 h



Communications Canada



Profitez de l'occasion pour visiter l'exposition **Entrée libre à l'art contemporain**

Pour les environnementalistes, Hydro souffre toujours du syndrome du castor

Louis-Gilles Francoeur

LE NOUVEAU PLAN de développement d'Hydro-Québec démontre son « incapacité de se démarquer de son rôle traditionnel et dépassé de constructeur de barrages », même si elle prend certaines distances par rapport à la politique de développement économique et industriel de Québec, qui favorisait les projets énergivores.

Telle est, pour l'essentiel, la réaction « préliminaire » de quatre groupes environnementaux québécois qui suivent de près les politiques hydro-québécoises et qui ont réagi par un communiqué conjoint hier. Il s'agit de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, du groupe Au Courant, du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan et des Amis de la Terre.

Un autre groupe, Environnement Jeunesse (ENJEU), abondait dans le même sens. Selon son porte-parole, M. Philippe Dunsky, il est surprenant de constater que « toute la consultation des derniers mois n'a pas atténué d'un cran le syndrome du castor » qui affligerait la principale société d'État du Québec en raison de son incapacité d'aborder avec sérieux et imagination les filières énergétiques non conventionnelles.

Les groupes se disent par contre

satisfaits de voir Hydro-Québec admettre publiquement que ses contrats secrets avec les alumineries et autres raffineurs de métaux ne sont pas si rentables, au point de promettre de ne plus récidiver dans ce domaine, sauf pour de petits projets (40 MW).

Hydro-Québec avait omis cependant dans son Plan rendu public hier d'offrir des tarifs aussi avantageux aux agriculteurs québécois, qui réclament pour leurs fermes et pour leurs serres des tarifs aussi préférentiels que ceux offerts aux industriels. Le président du conseil d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, s'est cependant dit prêt à regarder tout projet en ce sens.

Les groupes environnementaux constataient amèrement, d'autre part, leur échec de n'avoir pu « contre la puissante faction traditionnelle des constructeurs de barrages, qui a, encore une fois, imposé son point de vue. »

Ils pointent surtout le « castor en chef », M. Armand Couture, un « ex » de la firme SNC et ancien négociateur de la Convention de la Baie James, qui symboliserait cette tendance ayant pour caractéristique principale de confondre l'intérêt des constructeurs de barrages avec celui de la population.

La nouvelle stratégie d'Hydro-Québec visant à obtenir des autorisations pour le plus grand nombre de

projets possible, afin d'avoir le choix de les lancer au gré des besoins et stratégies, est attaquée systématiquement.

Une telle stratégie, selon les quatre groupes, est « contraire à l'essence du processus de justification et d'évaluation environnementale ». Selon Mme Daphna Castel, d'Au Courant, la loi exige une justification pour chaque projet. Avec la nouvelle façon de faire, la même justification vaudra pour tout le monde, ce qui veut dire qu'on n'en fera en réalité aucune particulière, ce qu'on exige pourtant de tout autre promoteur.

Hydro-Québec, ajoute-t-on, reconnaît pour la première fois officiellement les avantages économiques, énergétiques et environnementaux de l'efficacité énergétique et de la gestion de la demande. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et l'importance de ces méthodes de gestion se résumerait à un « rôle marginal » dans le plan hydroquébécois.

À long terme, estiment les quatre groupes, une stratégie visant à donner aux Québécois de l'électricité au plus bas coût social possible est la seule défendable. Hydro-Québec l'aurait reconnu durant la consultation de la dernière année, mais les nouveaux gestionnaires auraient été « incapables de convaincre la vieille garde et, encore moins, le gouvernement Bourassa ».

Hydro maintient sa politique d'exportations

d'après la Presse canadienne

EN MATIÈRE de gestion de la demande, Hydro-Québec entend signer de nouveaux contrats d'exportation d'électricité au cours des prochaines années, malgré les protestations que suscite cette politique. Mais elle souhaite voir limité à l'avenir l'implantation au Québec de nouvelles usines à forte consommation d'électricité, comme les alumineries, au profit d'entreprises de transformation moins énergivores.

L'objectif annoncé hier à Montréal, lors de la présentation à la presse du Plan de développement de la société d'État 1993-2002, est d'exporter 1500 mégawatts en l'an 2004. Le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, a de nouveau déclaré hier que les ventes additionnelles qui découleraient de nouveaux contrats d'exportation entraîneraient tout au plus un devancement des projets de construction de nouveaux barrages déjà sur la table, tel celui de Grande-Baleine.

« Nous recommandons de favoriser le développement des exportations, en raison de leur rentabilité économique pour le Québec et aussi parce qu'elles nous procurent des revenus qui nous aident à aligner nos hausses tarifaires sur l'inflation », fait état le Plan de développement d'Hydro-Québec, qui doit recevoir

l'approbation du gouvernement du Québec.

La société d'État prévoit exporter de plus petites quantités d'énergie d'ici l'an 2000, et de plus grandes ensuite selon « l'évolution des besoins des réseaux voisins et des possibilités de développement de notre parc de centrales hydroélectriques ».

Hydro-Québec promet toutefois que les exportations d'énergie et de puissance garantie n'excéderont pas 10 % de sa production totale, que le rendement sur les fonds investis suffira à couvrir les risques attachés à chaque contrat et qu'aucun devancement de projet ne sera mis en oeuvre sans la signature d'un contrat ferme.

La société d'État a vu l'an dernier un important contrat d'électricité de 17 milliards \$ lui échapper avec l'État de New York.

Ce contrat nécessitait la mise en service de Grande-Baleine avant la fin du siècle, et sa mise en construction dès cette année.

Hydro-Québec veut par ailleurs mettre un frein à l'implantation de nouvelles alumineries au Québec, pour favoriser plutôt l'établissement d'entreprises moins consommatrices d'énergie. Ce type d'entreprises devrait « contribuer au raffermissement des grappes industrielles où la fabrication de nouveaux produits au Québec », peut-on lire dans le Plan

de développement d'Hydro-Québec.

On veut aussi que ces entreprises soient efficaces au plan énergétique et favorisent la transformation de produits au Québec.

La société d'État souhaiterait ainsi limiter à 180 MW (mégawatts) annuellement la nouvelle demande d'électricité en provenance du secteur industriel.

Au sujet des contrats à partage de risque, dont plusieurs ont été signés avec des alumineries, le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, a indiqué hier que le moratoire sur ce type d'ententes était maintenu, mais que cela n'excluait pas dans l'avenir qu'il soit levé.

« On évaluera projet par projet. Il faudra regarder le rendement global de l'entreprise », a souligné M. Drouin, qui refuse de parler de critères précis qui pourraient être inclus éventuellement dans ces contrats.

Ces critères, a-t-on suggéré, pourraient être liés à l'efficacité énergétique des entreprises concernées, et à leur type de production (celui de la transformation serait privilégié).

Mais instruit par l'expérience, M. Drouin a philosophiquement ajouté : « Il serait inutile d'écrire des règles précises pour, après ça, les violer. » Car en ce domaine, la société d'État propose, mais le gouvernement dispose...

de l'élection de Bill Clinton, rend notre dollar sans défense.

Et il y a la rumeur, qui a commencé à circuler vendredi, qui veut que l'empire des frères Edward et Peter Bronfman allait probablement être la prochaine grande victime du marasme immobilier. En fait, deux rumeurs ont circulé, toutes deux vite démenties. La première prétend qu'un important créancier du groupe aurait retiré son prêt. La deuxième apporte une nuance : l'un des principaux créanciers de Hees entend fermer les valves.

Parmi les positions difficiles connues du puissant holding Hees International, Bramalea tente par tous les moyens de convaincre ses créanciers et travaille sur un plan de redressement tout en essayant tant bien que mal d'éviter un recours à la protection des tribunaux. La société-mère, Trizec a déjà pris ses distances en évitant de consolider les résultats financiers de Bramalea aux siens.

Le Trust Royal, pour sa part, prévoit émettre quelque 200 millions \$ et ce, en plein creux boursier, après avoir annoncé une perte de 243 millions \$ au troisième trimestre et une réduction de moitié de son dividende.

Hees, c'est gros. C'est une dette consolidée de 100 milliards \$. « Si la rumeur est fondée, et sans prétendre que toutes les constituantes seraient touchées, ce serait majeur. »

Michel Tessier préfère ne pas accorder trop d'importance à cette ru-

meur. Mais il reste que parmi les compagnies du groupe, Trizec, dont l'action valait 30 \$ il y a deux ans, ne s'échange plus qu'à 2,25 \$; que Carena, également à 30 \$ il y a deux ans, ne vaut plus que 2,60 \$ et que l'action du Trust Royal est passée de 20 à 3 \$ au cours de ce laps de temps. L'action de Hees s'échange présentement aux alentours de 9 \$, comparativement à 30 \$ il y a deux ans. « S'il est présomptueux, à ce stade-ci, de parler d'une situation périlleuse pour l'ensemble du groupe, on ne peut refuser le fait que certains gros maillons de l'empire connaissent leur part de problèmes. »

◆ Ottawa

ministre a complètement exclu le scénario d'un remaniement rapide de son équipe. « Je ne sais pas », a-t-il répondu quand on lui a demandé s'il pensait encore modifier son cabinet d'ici les Fêtes.

C'est d'ailleurs un premier ministre laconique qui a rencontré les journalistes pour la première fois depuis le vote référendaire du 26 octobre en après-midi hier.

Au fil d'un échange d'une quinzaine de minutes, Brian Mulroney n'a saisi aucune occasion de donner une indication des orientations que son gouvernement pourrait prendre pour la dernière année de deuxième mandat et au lendemain de son échec référendaire.

« Le secteur privé normalement répond à des taux d'intérêt à la



PHOTO JACQUES NADEAU

Le président d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, en compagnie de M. Armand Couture, chef de l'exploitation, au cours de la présentation du plan de développement d'Hydro hier à Montréal.

baisse, à un taux d'inflation très bas et un climat d'investissement propice. Normalement, ce sont des réalités qui affectent les investissements qui eux créent des emplois », a répondu le premier ministre sur la façon de s'y prendre pour relancer l'économie et l'emploi.

Et, alors que depuis le 26 octobre, plusieurs stratégies du gouvernement promettent que ce dernier retombera rapidement sur ses pieds devant une situation économique alarmante, aucune fébrilité apparente n'entoure plus la préparation de la rentrée parlementaire.

Ainsi, la rencontre du comité restreint du cabinet, dont on avait indiqué à l'origine qu'elle devrait se terminer en toute fin de journée, a finalement pris fin dès le milieu de l'après-midi.

Une autre rencontre du cabinet au complet prévue pour demain a été annulée. L'hypothèse d'une intervention publique du premier ministre sur l'économie dès cette semaine semble également avoir été abandonnée.

Et alors qu'à la veille de la rencontre d'hier plusieurs proches du gouvernement indiquaient qu'un nouveau programme d'amincissement de l'appareil gouvernemental préparé par le ministre Robert de Cotret serait en centre des discussions, les commentaires des membres du cabinet à la sortie laissaient entendre que le débat est encore à venir. « Je n'en ai pas même terminé la lecture », indique Brian Mulroney.

À la veille de la rentrée parlementaire, le gouvernement fédéral a de bonnes raisons de se sentir coincé sur plusieurs fronts, à commencer par l'économie.

Au moment où il cherche à se rendre plus populaire en relançant l'économie, plusieurs experts affirment que le gouvernement devra renoncer à sa politique de taux d'intérêt peu élevés s'il veut freiner la chute du dollar.

Mais une augmentation du loyer de l'argent ralentira davantage toute reprise économique au pays sans compter qu'elle augmentera le fardeau de la dette gouvernementale.

Jeudi de la semaine prochaine, lorsque le ministre fédéral des Finances rencontrera ses collègues des provinces, plusieurs, dont ceux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, le placeront devant des déficits records.

D'autres, comme le Nouveau-Brunswick, veulent voir Ottawa mettre en chantier le plus vite possible le vaste programme de travaux publics qu'il leur a promis l'hiver dernier.

Hier, Don Mazankowski a confirmé qu'il devrait ajuster son tir budgétaire à la lumière des piètres rentrées du gouvernement depuis le début de l'année. « Je n'ai pas encore de cible », a-t-il cependant précisé.

Mais, au moment où Ottawa pense à se serrer davantage la ceinture, un fort lobby animé par l'aile albertaine du Parti conservateur le pousse à rescaper la compagnie aérienne Canadien. « On a déjà donné au bureau », a lancé hier le ministre des Transports Jean Corbeil pour faire comprendre que son gouvernement n'a pas l'intention de délier les cordons de sa bourse.

Au lendemain de l'échec référendaire du 26 octobre, l'hypothèse de verser le ministre Joe Clark, dont le poste actuel aux Affaires constitutionnelles est devenu caduque, dans l'équipe économique du gouvernement avait été évoquée comme une priorité.

Il est notamment question de créer un portefeuille des ressources humaines. Mais plusieurs sources s'accordent à dire que le ministre aux Affaires constitutionnelles serait toujours en réflexion sur le suivi à donner à sa carrière.

Enfin, alors que le gouvernement est saisi d'un plan qui pourrait le voir éliminer plusieurs ministères de moindre importance, l'idée suscite de la résistance dans plusieurs milieux, et notamment au sein du caucus, où on voit d'un mauvais oeil la disparition de plusieurs postes prestigieux à la veille d'une élection.

◆ Environnement

technologie environnementale, poursuivent les auteurs du rapport.

Et, fait à noter, 90 % des travailleurs en environnement sont des hommes à l'heure actuelle.

Enfin, note-t-on, à l'échelle du Canada, l'Ontario récolte toujours la part du lion des recettes de l'industrie de l'environnement, avec 40 % des revenus, contre 20 % pour le Québec, 20 % pour les provinces des Prairies, 15 % pour la Colombie-Britannique et 5 % pour les provinces de l'Atlantique.

Selon un tableau comparatif, l'industrie de l'environnement emploie à elle seule plus de travailleurs que le secteur du pétrole et du gaz, du textile ou du secteur forestier.

Dans le secteur de la manutention des déchets et de la gestion des installations, 54 % de la main-d'œuvre est constituée d'opérateurs de machinerie, tandis que 23 % des employés se retrouvent plutôt dans le domaine de la gestion, de l'administration et de la vente.

Dans le secteur de la fabrication, par ailleurs, 37 % de la main-d'œuvre est constituée d'assemblés et de manoeuvres, alors que 24 % des travailleurs sont dans le secteur de la gestion, de l'administration et de la vente, 24 % des travailleurs sont techniciens ou dessinateurs et 15 % sont ingénieurs ou scientifiques.

◆ Projets

pement a fait l'objet d'une consultation publique menée par Hydro-Québec elle-même auprès de 75 groupes sociaux. La « majorité » (sic) favoriserait l'hydro-électricité.

La société d'État a néanmoins mis au point cinq façons différentes de rencontrer les besoins industriels, commerciaux et privés des Québécois. Même si elle affiche toujours une préférence pour la production hydro-électrique, doublée d'économies d'énergie, de cogénération et de petites centrales, ce n'est qu'à l'issue de la commission parlementaire du printemps prochain que la société d'État recevra de Québec la confirmation du cap actuel, que rien ne semble devoir changer, compte tenu des couleurs affichées par le gouvernement.

Les cinq scénarios sont évalués selon les critères économiques traditionnels. Même si la société d'État inscrit son Plan sous le signe du « développement durable », elle remet à plus tard toute comparaison des options ou scénarios sur la base des coûts sociaux, qui s'ajoutent aux États-Unis de plus en plus à la stricte rentabilité économique.

Ces cinq scénarios sont des mélanges d'améliorations au réseau existant, d'économies d'énergie, de remplacement de l'électricité par les combustibles et les moyens de production que sont les filières hydroélectriques, thermiques et cogénératrices, nucléaires (rejetée d'emblée) ainsi que les « nouvelles sources », soit l'éolien et le solaire (dont on mentionne uniquement le nom).

L'examen de la filière éolienne est la nouveauté de l'année dans ce domaine. Hydro-Québec n'a par contre pas répété le bilan environnemental de son développement qu'elle publiait en 1990.

Hydro-Québec retient pour fins de comparaison une hypothèse de production éolienne de 1000 mégawatts, qui serait, à son avis, un des scénarios les plus chers, soit 100 millions \$ de plus par année ou 1,74 fois plus cher que l'hydraulique. Ce scénario serait le plus générateur d'emplois, soit 10 000 de plus que l'hydraulique. Mais ce serait le moins intéressant pour le Québec au niveau fiscal. Hydro-Québec modélise toujours le recours à l'éolien en réseau avec un apport hydraulique, ce qui vaut à ce scénario les impacts négatifs des deux filières, ce qui en fait, à son avis, le plus dommageable pour l'environnement après le thermique.

L'éolien demeurera donc limité à des « programmes de démonstration », c'est-à-dire couplé à des diésels en régions éloignées, sauf sur la Basse-Côte-Nord où on maintient le projet de barrage au lac Robertson.

Invité à dire pourquoi Hydro-Québec commencera à évaluer les coûts sociaux de ses projets « éventuellement », une fois les grands projets en cours lancés et la cogénération thermique réalisée, le président de son conseil, M. Richard Drouin, a soutenu que la société d'État n'avait somme toute pas le choix. On est ici devant des projets prévus par le plan d'équipement 1990, a-t-il dit, donnant à penser qu'ils ne peuvent subir une comparaison sur les coûts sociaux même si aucune de leurs évaluations environnementales n'est terminée.

Hydro-Québec annonce enfin qu'elle entend profiter des pluies plus abondantes de l'année pour constituer un « fonds de stabilisation » de sa production, ce qui revient à dire qu'elle conservera cette eau précieuse à ses propres fins plutôt que d'ouvrir le robinet à vil prix n'importe quand.

◆ Tarifs

parvenir, elle devra réaliser des gains de productivité de 10 % d'ici à 1995 et de 20 % d'ici à l'an 2000.

Cela se traduira par un gel de l'embauche, a précisé le président du conseil et chef de la direction d'Hydro-Québec, Richard Drouin, alors même que la société verra ses activités s'accroître. Mais on ne devrait pas aller jusqu'à des réductions massives de personnel. « Nous ne serons pas en mode d'embauche, mais de réaffectation du personnel » au gré des besoins et « il est possible qu'une réduction du personnel puisse contribuer à accroître la productivité », a-t-il dit, mais « on ne prévoit pas de mises en retraite anticipées ».

M. Drouin a assuré que l'engagement d'aligner les hausses de tarif sur l'inflation serait maintenu même si l'inflation réelle s'avère différente des 3,5 %, que prévoit actuellement Hydro-Québec d'ici à l'an 2000. Mais cette politique tarifaire doit être comprise comme une moyenne sur l'ensemble de la période et « n'exclut pas des dépassements occasionnels », peut-on lire dans le document déposé par la société d'État. « Ainsi, les années où les équipements de production seraient mis en service, les augmentations de tarif pourraient dépasser l'inflation; cette situation serait compensée par des hausses inférieures à l'inflation durant les périodes favorables. »

Par ailleurs, cet engagement de la société d'État quant à la limitation des hausses tarifaires au niveau de l'inflation « devra être interprété à la lumière de certains facteurs qu'elle ne contrôle pas, tels le niveau des taxes et redevances qu'elle paie au gouvernement ou le niveau des taux d'intérêt », a prudemment souligné Hydro-Québec dans un communiqué de presse émis plus tard en journée hier.

Autre nouveauté introduite hier par Hydro-Québec pour l'aider à tenir cet engagement tarifaire : la société d'État propose de mettre sur pied un « fonds de stabilisation » pour se protéger des fluctuations de l'hydraulique. La baisse du niveau des réservoirs de ses centrales hydroélectriques, due aux fortes pluies de ces dernières années, lui en a en effet coûté près de 700 millions \$.

« Les revenus tirés des ventes d'énergie excédentaire durant les cycles de forte hydraulique pourraient servir au financement des moyens de production exceptionnels requis pendant les périodes de faible hydraulique », indique le Plan de développement.

La volonté d'Hydro-Québec d'aligner ses augmentations de tarif sur l'inflation aura par contre un effet négatif temporaire sur ses ratios financiers.

La norme généralement admise de 25 % pour le taux de capitalisation de l'entreprise, et celle ayant trait au maintien d'un rendement global au moins égal au coût de la dette ne pourront pas être respectées pendant quelques années.

« Ces deux critères seront toutefois rétablis une fois passée la période de mise en service des équipements en construction et grâce à l'atteinte des objectifs à long terme concernant les gains de productivité », indique le Plan de développement.

Richard Drouin a soutenu hier que le non-respect de ces ratios financiers ne devraient pas se traduire pour Hydro-Québec par des taux d'intérêt plus élevés sur les emprunts que la société d'État contractera dans le futur.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Dollar

Trésor à 91 jours du gouvernement canadien, celui qui sert de base à la fixation du taux d'escompte, avait été ramené à 6,8 % hier, comparativement à 7,4 % la veille. Une telle lecture indiquerait toutefois une remontée au-dessus de 7 % du taux d'escompte jeudi. Ce taux se situe présentement à 6,18 %.

« Les raisons derrière la chute du dollar sont multiples. Cette faiblesse résulte d'une vague de fonds de l'économie », affirme Dominique Vachon.

Ses propos sont repris par l'analyste Michel Tessier, de Tassé & Associés. « Il faut y voir une conjugaison de facteurs. » La décade des titres de dette du gouvernement du Québec, qui pourrait se généraliser aux autres gouvernements, un prix des matières premières déprimées et la faiblesse de l'économie canadienne sont autant de facteurs qui, combinés à une vigueur renouvelée du dollar américain aux lendemains

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0811 C

La maîtrise des intangibles

SMART & BIGGAR
AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE
MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fax-similé (514) 954-1396
MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Faible chômage, mais beaucoup de travail à temps partiel chez les infirmières

Lia Levesque

de la Presse canadienne

LES PLUS récentes statistiques sur la population infirmière au Québec confirment le très faible taux de chômage dans la profession, mais aussi une part importante du travail à temps partiel.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec compte 61 582 membres qui exercent leur profession.

Peu d'infirmières se retrouvent vraiment sans emploi. Selon le relevé « Statistiques relatives à la population infirmière », au 31 mars dernier, le pourcentage d'infirmières sans emploi s'établissait à environ 1 %.

À titre de comparaison, le taux de chômage au Québec atteint 12 %.

La présidente de l'Ordre des infirmières, Mme Jeannine Pelland, met toutefois en garde contre ces statistiques qui peuvent être trompeuses, si on les analyse sans nuances. Une bonne proportion d'infirmières travaillent à temps partiel, rappelle-t-elle en entrevue.

Le même relevé statistique indique que 55,7 % des infirmières travaillent à temps plein; 37,3 % à temps partiel, alors que 7 % travaillent « de façon occasionnelle ».

Mme Pelland souligne que si le chômage reste très faible comparativement à l'ensemble des travailleurs, il varie cependant d'une région à l'autre.

Ainsi, dans une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a quatre cégeps, on ne manque pas autant d'infirmières qu'à Montréal, où on accuse une pénurie et où plusieurs postes ne sont pas comblés.

Mme Pelland rappelle une statistique, évoquée à l'occasion dans le milieu hospitalier, et qui fait état d'un manque d'un millier d'infirmières dans la région de Montréal.

Bien qu'elles ne soient pas parfaitement réparties à travers tout le territoire québécois, les infirmières sont loin de vivre un problème semblable à celui des médecins, qui sont en nombre insuffisant en région et en trop grand nombre dans les centres urbains. « Nous, on a des membres partout », lance fièrement Mme Pelland.

Le portrait statistique des infir-

mières laisse aussi entrevoir un léger vieillissement des effectifs, avec une moyenne d'âge de 40 ans. En 1989-90, la moyenne d'âge était de 38 ans; en 1986-87 de 37 ans.

On observe une augmentation de la proportion des infirmières âgées de 45 ans et plus et une diminution des membres âgés de moins de 35 ans, souligne-t-on dans le relevé.

Mme Pelland ne s'inquiète pas outre mesure de ce léger vieillissement des effectifs. Elle note que plusieurs infirmières reviennent au travail après avoir « élevé leur famille » et font une « deuxième carrière ». De jeunes infirmières entrent bel et bien dans la profession, assure-t-elle, se félicitant aussi de l'expérience des plus âgées.

La 72e assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières, qui suivait le congrès de lundi, a pris fin hier.

Le sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, M. Simon Caron, a abordé avec les 750 délégués la nouvelle politique de santé et bien-être. Il a présenté la politique comme « un virage vers les résultats » en matière d'objectifs de santé et un virage vers la prévention et la promotion de la santé.

M. Caron leur a rappelé que « les infirmières ont un rôle déterminant » à jouer comme partenaires dans la réforme de la santé.

SANTÉ

Inquiétante équation: comment demeurer «alternatif» tout en s'intégrant au réseau

Paul Cauchon

LA RÉFORME de la santé et des services sociaux reconnaît les groupes communautaires, mais plusieurs d'entre eux se demandent si leur spécificité sera maintenue par ce nouveau partenariat.

Car comment demeurer « alternatif », imaginer, proche de la communauté et des nouvelles approches thérapeutiques tout en se voyant « encadré » par le réseau ? « Pour demeurer alternatif il faut garder un peu de folie dans l'organisation, de dire Jean Gagné. L'originalité de nos services doit être entendue par nos partenaires ».

Jean Gagné est directeur de la Maison Saint-Jacques, rue Saint-Hubert dans le centre-ville de Montréal, qui a été la première maison à s'occuper des « psychiatriques » francophones à Montréal et qui célèbre cet automne son 20e anniversaire.

Jacques Wilkins, aujourd'hui directeur des communications de l'Association des centres d'accueil du Québec, a eu l'idée de cette maison au début des années 70 alors qu'il s'occupait des services étudiants au cégep du Vieux-Montréal. En décembre 1972, il commençait avec une petite équipe à recueillir des étudiants en détresse psychologique dans une ancienne maison de chambres.

Ce qu'il ne savait pas, c'est qu'à la même époque s'amorçait la « désins-

titutionnalisation », un terme bien savant pour décrire une opération consistant à sortir des hôpitaux psychiatriques des adultes pour mieux les abandonner sur le trottoir...

Très rapidement la Maison Saint-Jacques accueillait des « ex-psychiatriques » de 18-35 ans, et elle demeure aujourd'hui une sorte de grand frère pour les autres ressources du milieu.

Les ressources alternatives en santé mentale sont apparues dans le courant des années 70 et avec la réforme de la santé le réseau veut établir un nouveau partenariat avec ces groupes.

Mais qui dit reconnaissance dit aussi droits et devoirs. Nicole Gauthier, directrice du secteur santé mentale au ministère, explique que la nouvelle Régie régionale doit tenir compte des groupes dans son organisation des services accordés à la population. La loi prévoit que les groupes soient associés aux discussions sur la dispensation de services et elle reconnaît que l'organisme puisse fixer librement ses orientations, ses politiques et ses approches.

Mais la Régie doit également préciser le rôle qu'elle attend des groupes. Ceux-ci doivent aussi présenter un bilan financier à la fin juin de chaque année et ils doivent fournir des statistiques sur leurs activités à la demande de la Régie. Leurs « clients » peuvent d'ailleurs porter plainte à la Régie s'ils ne sont pas

satisfaits des services obtenus.

La Régie distribuera les subventions aux groupes en fonction des priorités définies collectivement et des besoins exprimés par la population.

Jean Gagné se dit d'avis que « la reconnaissance des groupes doit passer par une responsabilisation, mais elle passe aussi par des critères tellement serrés qu'on leur demande de calquer leurs structures et leur fonctionnement sur celui du réseau officiel ».

Tout en saluant le dialogue qui se poursuit entre les groupes et les fonctionnaires du ministère, Jean Gagné se demande si on pourra bien préserver cet « espace démocratique » que représentent les groupes alternatifs en santé mentale.

André Cimon, responsable du secteur santé mentale à la Régie, se fait

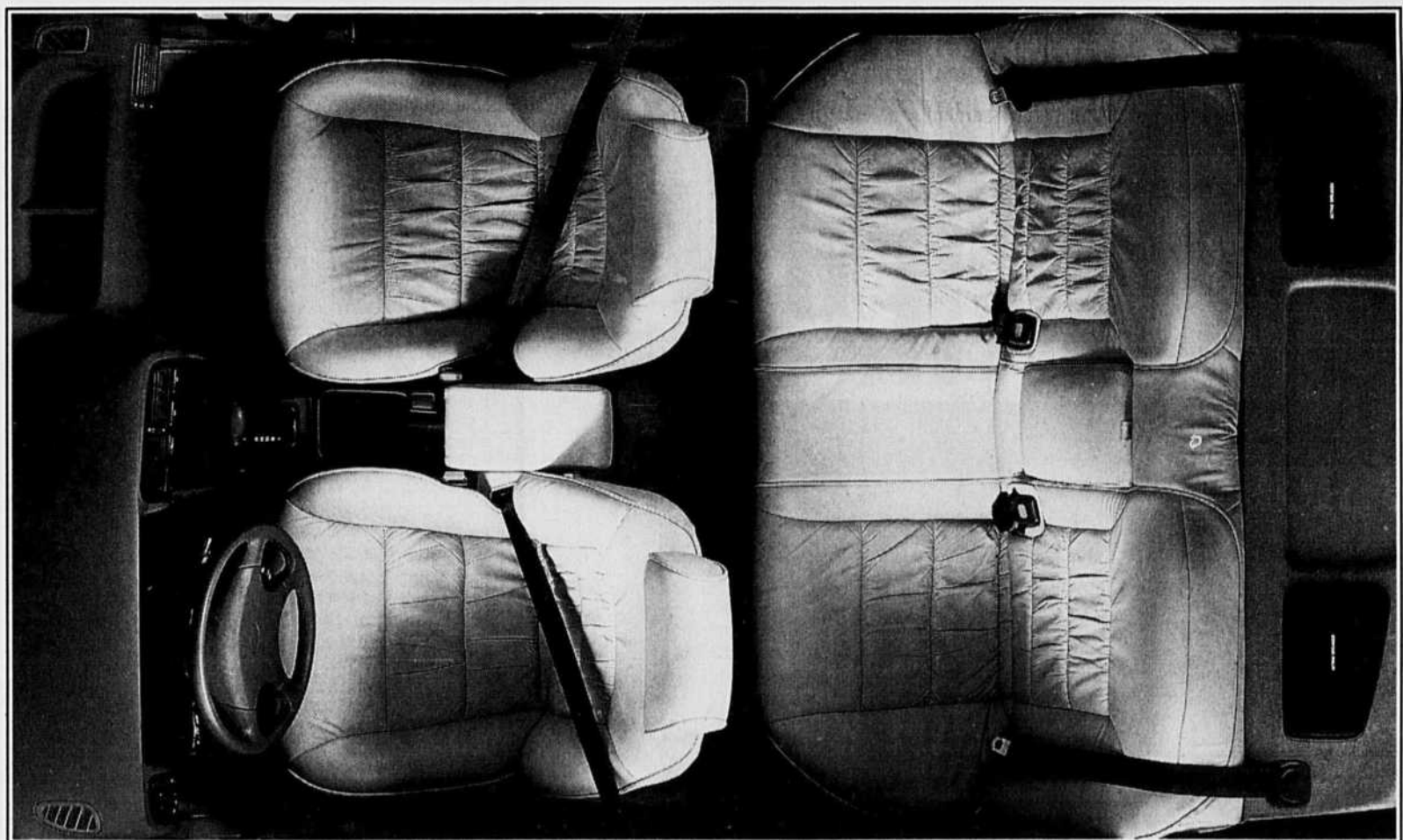
rassurant : « Nous avons toujours voulu associer les organismes communautaires à nos travaux. Reconnaître les groupes, c'est respecter la différence ».

Les responsables de groupes communautaires qui participaient hier à une célébration des 20 ans de la Maison Saint-Jacques exprimaient quand même une inquiétude diffuse. Diffuse parce qu'ils peuvent difficilement se plaindre de voir leur place mieux reconnue dans le réseau. Mais inquiétude parce que certains craignent de perdre leur spécificité.

« Pour demeurer alternatifs, il faut partager nos pratiques, organiser des lieux d'échanges, de débats, de réflexions, améliorer notre formation », soutient Lorraine Guay, du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec.



INFINITI VOUS RÉSERVE LES MEILLEURES PLACES.



Cette année, Infiniti s'est réservé la première place. Devant Lexus, les Européennes et toutes les autres.

Un sondage sur la qualité initiale des voitures neuves de J.D. Power et Associés, une maison de recherche réputée, révèle en effet qu'Infiniti est la meilleure gamme de voitures de toute l'industrie.

Cette étude a été menée auprès de plus de 33 000 propriétaires américains et tient compte de deux modèles Infiniti disponibles au Canada.

La puissante Q45 : désignée par le magazine Road & Track comme étant l'une des dix meilleures voitures au monde.



Voici la toute nouvelle J30 d'Infiniti. Malheureusement, elle ne faisait pas partie du sondage de J.D. Power et Associés sur la qualité initiale des voitures neuves. Mais nous croyons qu'elle représente la plus haute expression d'Infiniti jusqu'à maintenant.

L'énergique G20 : un contrôle et une maniabilité qui laissent loin derrière toutes ces voitures affichant une réputation et un prix supérieurs.

Et maintenant, une nouvelle venue s'ajoute à cette prestigieuse collection : l'étonnante J30.

Une voiture qui accorde une place de choix à vos exigences esthétiques et technologiques.

Une voiture qui vous réserve des surprises dignes de la plus élégante berline au monde.



Sondage de J.D. Power et Associés sur la qualité initiale mené auprès des consommateurs américains seulement en 1992. Un total de 33 575 réponses indique les problèmes rapportés par les propriétaires durant les 90 premiers jours qui ont suivi l'achat. Pour plus d'informations sur Infiniti, composez le 1 800 361-4792.

L'Opération Nez rouge jusqu'à Genève !

QUÉBEC (PC) — L'Opération Nez rouge prend de l'ampleur d'année en année et la neuvième édition, qui aura lieu du 10 au 31 décembre 1992, étendra son action à Genève (Suisse), Calgary (Alberta) et dans certaines villes de la Gaspésie, du Lac Saint-Jean, de Québec et de la Mauricie.

L'Opération (dont le thème sera « C'est génial au cube ») se déroulera cette année dans 51 villes et localités du Québec et on attend encore qu'environ 30 000 bénévoles se dévouent pour permettre à des personnes avec facultés affaiblies de rentrer chez elles en toute sécurité.

Le lancement a été fait hier en grande pompe à la Centrale de la police municipale de Québec par le président fondateur, Jean-Marie de Koninck, en présence du ministre des Transports, Sam Elkas, du recteur de l'Université Laval, Michel Gervais, du président de la Société de l'assurance-automobile, Jean-Marc Bard.

La campagne de publicité sera animée par l'humoriste Pierre Verville qui a accepté de donner de son temps et de son talent pour la cause de Nez rouge. À la télévision et à la radio, Verville personnifie un personnage de génie, Einstein, pour rappeler aux Québécois que le service de chauffeur privé de l'Opération Nez rouge est toujours à leur disposition s'ils ne se sentent pas en état de conduire leur véhicule.

Encore cette année, pour la deuxième fois, des bénévoles de Nez rouge se rendront en Suisse dans le cadre d'un échange culturel. Trois Québécois iront se rendre compte sur place de quelle manière l'Opération Nez rouge a été adaptée en sol européen. L'an dernier, des Suisses étaient venus à Québec.

L'Opération Nez rouge a également pignon sur rue dans la ville de Strasbourg, à l'est de la France, près des frontières allemandes.

La Société d'assurance-automobile fournira cette année 300 000 \$ pour aider au financement de cette activité. Cette somme permet notamment de maintenir un secrétariat permanent et d'assurer les frais de production de l'ensemble du matériel d'information et de promotion des 51 opérations en territoire québécois.

C'est le 13 décembre 1984, à 18 heures, que le premier « client » de l'histoire de l'Opération Nez rouge a été recueilli par des bénévoles. En cette première année d'opération, on avait reconduit chez elles 463 personnes en l'espace de deux semaines dans le Québec métropolitain seulement puisque le service n'existait pas ailleurs.

L'an dernier, sur une période de trois semaines, le nombre est passé à 40 710 pour l'ensemble du Québec.

LES SPORTS

Jacques Demers est-il un entraîneur révolutionnaire ?

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

EAST RUTHERFORD, N.J. — Jacques Demers est-il en train de faire une petite révolution dans les méthodes d'entraînement? Le Canadien a peut-être déjà eu autant de journées de congé après 16 matchs que pendant toute une saison complète sous la férule de Pat Burns.

Pour la troisième fois de suite hier, l'entraîneur a donné congé de glace à tous ses joueurs réguliers le jour d'un départ pour un match à l'extérieur: du rarement sinon jamais vu sous Burns.

La semaine dernière, Demers avait de plus libéré ses joueurs au retour du match à Detroit. Il avait commandé un long et exigeant exercice le lendemain et depuis, le Canadien a vaincu deux bonnes équipes, les Red Wings encore une

fois et les Flames de Calgary.

Et il y a eu au moins deux autres congés depuis le début de la saison. Et dans certains cas, Demers a ordonné à ses joueurs de rester à la maison. Par le passé, certains se sentaient coupables s'ils ne venaient pas au Forum les jours de prétendu exercice optionnel.

«C'est tout planifié, mon calendrier est fait en fonction de 15 à 18 congés, soit deux ou trois par mois», a expliqué l'entraîneur hier.

«La saison est plus longue de deux semaines» (et quatre matchs), a rappelé Demers, «et lorsque j'ai rencontré les joueurs cet été, plusieurs m'ont dit qu'ils étaient fatigués. Je suis un des rares coaches qui a mené son équipe trois fois de suite à la finale de conférence et je peux dire que mes équipes terminaient avec beaucoup de force».

Même Jean Perron, avant Demers, avait comme politique de faire patiner ses joueurs au retour d'un voyage ou à l'arrivée dans une

nouvelle ville loin du Forum: question de délier les jambes et il n'y avait pas de meilleure recette, a toujours soutenu le diplômé en éducation physique.

«J'en ai parlé avec Charles Tifault (un autre «docteur») et si la formule n'est pas bonne, je suis capable de changer», a dit Demers hier. Mais le contraire risque aussi d'arriver et face aux succès actuels, il pourrait donner encore plus de congés que prévu. «Mais il ne faut pas exagérer, nous avons un travail à faire et les entraînements sont nécessaires pour les jeunes», soutient-il. Ca dépendra aussi de la façon dont les joueurs vont répondre puisque, insiste l'entraîneur, chaque congé est un privilège et je ne m'attends pas à ce qu'ils se couchent à deux heures du matin après avoir entraîné dans un bar.

«Pour le moment», doit-il cependant avouer, «nous sommes une des meilleures équipes à la troisième période».

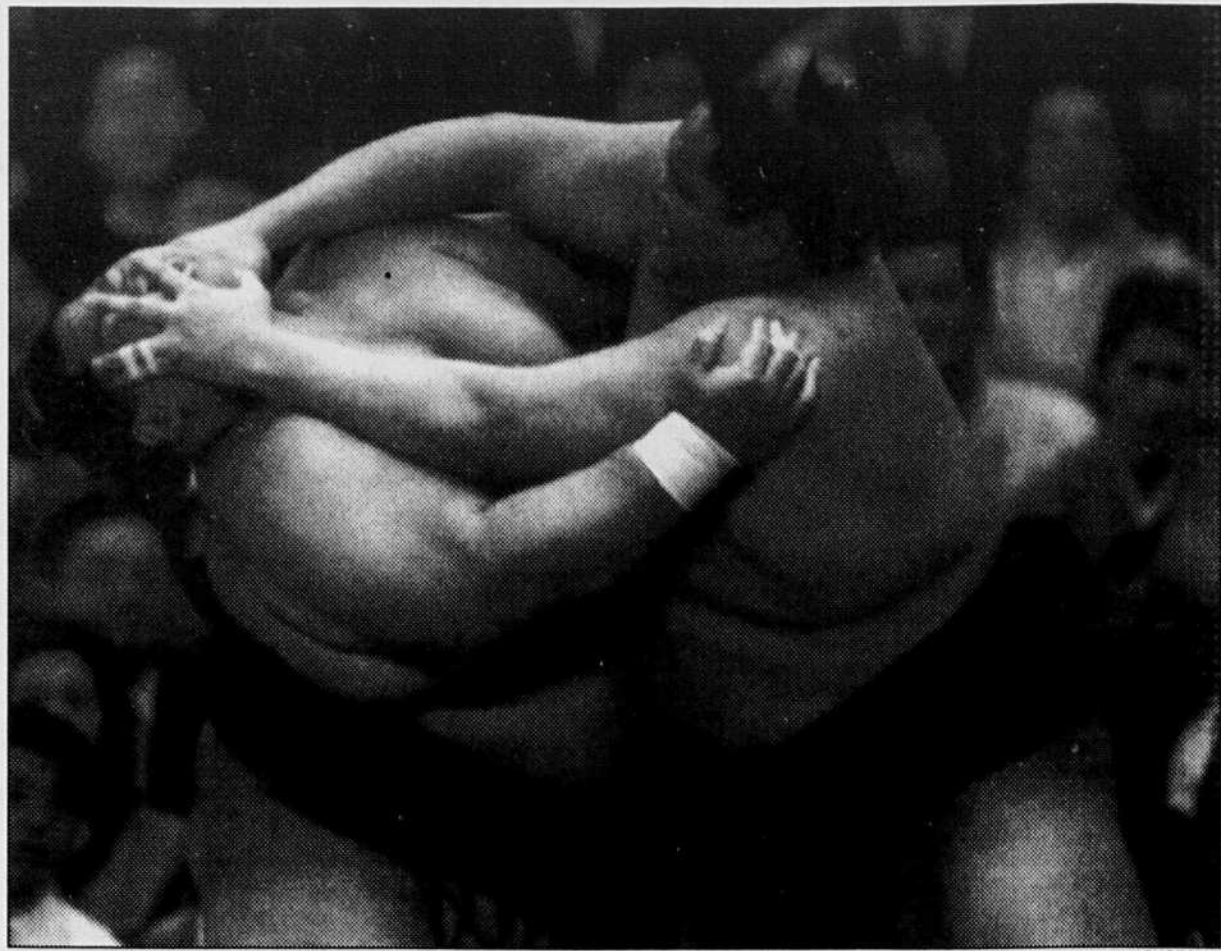


PHOTO AP

L'engouement pour le basket arrive au Canada

TORONTO (PC) — Les meilleurs joueurs canadiens de basketball ne joueront sans doute pas dans la nouvelle Ligue canadienne qui doit voir le jour en mai prochain. Mais l'idée est un pas dans la bonne direction, déclare l'entraîneur de l'équipe nationale, Ken Shields.

La ligue compterait six concessions situées à Cap Breton, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Calgary. Mais l'horaire d'été empêchera les membres de l'équipe nationale de faire partie du nouveau circuit.

Shields estime que cette nouvelle ligue aidera au développe-

ment du basketball au Canada même si aucun joueur de l'équipe nationale n'en fera partie.

«Depuis des années, je déplore que le Canada n'ait pas une ligue professionnelle. C'est pourquoi j'y suis très favorable», a indiqué Shields, lundi, depuis sa demeure de Victoria.

Face à face hawaïen

Cette photo du 21 mars dernier montre on ne peu plus clairement ce «face à face» de style hawaïen entre Konishiki, à gauche, et Akebono à Osaka durant le tournoi du printemps de Grand Sumo. Prise par le photographe Toyoyuki Sato du journal sportif *Sankei*, la photo fut choisie hier comme étant la meilleure photographie de sport de l'année par l'Association des photographes de presse de 77 quotidiens de la région de Kansai, dans l'ouest du Japon. En passant, Konishiki a remporté le match en poussant son adversaire au plancher.

Les posters de Duncan Wilkie

«Bien plus qu'une p'tite carte ou tu vois le gars avec son record en arrière.»

Gilles Marcotte

Duncan Wilkie a cinquante-quatre ans. Jeune grand-père: déjà deux petits enfants. Mordu de sport. Par certains beaux soirs d'hiver, Duncan part encore, patins en bandoulière, vers quelque patinoire du voisinage. Même qu'avant l'arrivée du grand mateau blanc, grand-père patine. Le mercredi soir, à Étienne-Desmarteaux. C'est la soirée des 40 ans et plus. Duncan y zigzague, alerte, courtois, vigilant, comme quand il est au volant d'un bolide dont on lui a confié la conduite.

Oui, Duncan est chauffeur. Taxi, pendant longtemps, limousine maintenant, à l'occasion. Vous avez besoin qu'on vous conduise au Ritz, à Baie-Comeau, à Fort Lauderdale? Duncan est là, toujours prêt à vous amener à bon port, vite fait, et bien. Dans les moments creux, comme il s'en trouve beaucoup ces temps-ci, Duncan s'enferme dans son atelier de fortune de la rue d'Iberville, sort crayons, plumes, pinceaux, colle, ciseaux. Il dessine, peint, découpe, colle. Il peut passer des journées dans son salon double, à jongler avec ses images, qu'il finit, avec bien peu de moyens, par assembler à sa manière pour en faire des posters. Pas n'importe lesquels. Des posters qui parlent de sport...

L'hiver dernier, Duncan a exposé ses travaux aux «Bobards», rue Saint-Laurent. Des collages ingénieux, avec toutes sortes de clins d'oeil et des petites surprises, qui parlent des grands athlètes, québécois, internationaux ou encore du Canadien d'hier à aujourd'hui. Ou encore des grands de la boxe, du baseball, du golf. Ce sont des genres de fresques, des centaines d'images sorties de cinquante-six

magazines d'occasion, qui font le bonheur de Duncan. Vous pouvez passer de longues minutes devant ces posters, à repérer Maurice Richard, Marcel Bonin, Babe Ruth, Willie Mays, Yogi Berra, Mohammed Ali, Archie Moore, Yvon Durelle, Armand Savoie, Robert Cléroux, puis oups! Tiens! Le volubile Reggie «pro-vie» Chartrand, gros amateur de boxe, preux chevalier de l'indépendance et grand adversaire de l'avortement. Certains des posters contiennent jusqu'à deux cents de ces images qu'il a ramassées à gauche, à droite, chez des amis, au Colisée du livre, dans des marchés aux puces. Il en a vendu quelques-uns pour quelques bouchées de pain, évidemment.

Aujourd'hui, le monde est tellement cassé que Duncan a passé au troc en attendant des jours meilleurs. Des cigarettes, du fromage, des conserves. Ou encore, un poster pour une couple de caisses de coke: pas d'alcôol. Patin, hockey, grand-père, grand marcheur, Duncan fuit les spiritueux. Il garde forme, quoi... Et Duncan en a besoin pour continuer, sans le sou, avec des moyens dérisoires, son travail, dont il parle, modestement. Mais non sans fierté... quand il pense à tous les posters qu'il a en tête. Et ça fait une bonne douzaine d'années qu'il s'amuse à faire des trucs avec les moyens du bord.

«J'ai commencé à faire des dessins sur papier, raconte-t-il. Quelque part j'ai toujours aimé crayonner. J'ai commencé à colorier au *Prismacolor* et à un moment donné j'ai vu quelqu'un qui faisait de la peinture sur vitre. J'ai trouvé ça intéressant. J'en ai fait beaucoup et à un moment donné, ça fait à peu près un an, j'ai commencé à faire des montages.

«J'ai toujours aimé le sport, continue-t-il. Ça toujours été ma vie, le sport, le baseball, le hockey,

le bicycle... Ça fait 40 ans que je surveille ce qui se passe dans le sport, sans être un fanatique, mais d'assez proche. Mais le temps qui me restait en dehors du sport pis des femmes, je faisais du dessin.

«Ce que j'ai toujours en tête, c'est de monter une histoire en images, ou tu vois tout le *cartoon*. Comme par exemple faire le résumé de l'histoire des Expos, ça va faire 25 ans bientôt. Mais ce que je veux arriver à faire, c'est des murales, plus grandes. Un bon pan de mur où tu pourrais distinguer les détails à une dizaine de pieds», explique-t-il.

«Dans le moment, je prends des magazines, je découpe, je ramasse des photos ou je peux, je fais des montages comme je peux avec ce que j'ai. Je suis limité.

«Je veux aller vers des plus grandes dimensions pour mettre de plus en plus de photos avec du mouvement. Le gars glisse au deuxième, l'arbitre qui dit *Safe*, l'autre qui est mort, l'autre qui pogne une balle accoté à la clôture.

«Je veux montrer l'action qui se passe dans la *game*. Comme quand Demers a lancé ses lunettes. Comme le gars à Ottawa qui passe la Zamboni en habit de soirée. Amène moi ça. Si tu aimes le sport, tu ne veux pas juste avoir une p'tite carte ou tu vois le gars avec son record en arrière. Y en a un livre pour les records. C'est du mouvement que ça prend.»

Un beau programme. Et puis, Duncan aime ajouter aux images des petites choses de son cru. Des commentaires, de ses dessins. La binette des amis.

Puis là, c'est qui celui-là, qui a l'air d'un méchant tannant?

«Ah! lui, c'est mon petit fils. Mario...»

Sacré grand-père... Allez Duncan, faites-nous donc encore des beaux posters.

EN BREF...

Daigle suspendu

MONTREAL (PC) — Alexandre Daigle, le joueur junior le mieux coté en Amérique du Nord a été suspendu pour une période indéfinie hier par les dirigeants de la Ligue junior majeur du Québec pour avoir frappé un adversaire par derrière. Daigle, la grande vedette des Tigres de Victoriaville, avait été chassé à 17:01 du match de dimanche à Drummondville après avoir servi un double échec au défenseur Denis Gauthier. Ce dernier a subi une commotion cérébrale et a dû passer la nuit à l'hôpital. Il a obtenu son congé dès le lendemain. Filion, vice-président et préfet de discipline de la ligue, a mentionné qu'il rencontrerait les dirigeants des Tigres et des Voltigeurs et qu'il rendrait une décision finale vendredi. Filion a mentionné qu'il avait rendu cette décision préliminaire après avoir revu le film de l'incident et en se basant sur le rapport de l'arbitre Guy Joubert. Daigle n'a donc pas participé au match d'hier soir contre Shawinigan en attendant d'en savoir plus long.

HOCKEY

Ligue nationale

Lundi

Montréal 5, Calgary 2

Toronto 3, Ottawa 1

Tampa Bay 5, NY Rangers 1

Hier

Pittsburgh au Minnesota

Edmonton à Saint-Louis

Los Angeles à Winnipeg

San Jose à Vancouver

Aujourd'hui

Boston à Buffalo

Calgary à Hartford

Québec à Ottawa

Montréal au New Jersey

Washington à NY Rangers

Detroit à Tampa Bay

Demain

Calgary à Boston

Québec à Pittsburgh

NY Islanders à Philadelphie

Winnipeg au Minnesota

Saint-Louis à Chicago

Edmonton à San Jose

Ligue nationale

Conférence Prince de Galles

Section Charles Adam

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	16	11	3	2	71	51	24
BOSTON	12	8	2	2	59	38	18
QUEBEC	15	7	5	3	68	56	17
BUFFALO	14	6	6	2	71	58	14
HARTFORD	14	3	10	1	37	61	7
OTTAWA	15	1	13	1	33	81	3

Section Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PITTSBURGH	16	11	3	2	79	56	24
NY RANGERS	16	9	5	2	60	52	20
NEW JERSEY	14	8	6	0	50	49	16
NY ISLANDERS	15	6	8	1	51	53	13
WASHINGTON	15	6	8	1	48	49	13
PHILADELPHIA	15	4	8	3	56	65	11

Conférence Clarence-Campbell

Section Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	15	8	5	2	50	45	18
CHICAGO	16	7	6	3	61	53	17
MINNESOTA	14	7	5	2	48	47	16
DETROIT	15	8	7	0	58	55	16
TAMPA BAY	17	7	8	2	62	55	16
SAINT-LOUIS	15	5	9	1	53	68	11

Section Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CALGARY	17	10	5	3	74	57	22
LOS ANGELES	15	10	4	1	72	54	21
VANCOUVER	14	7	5	2	57	44	16
EDMONTON	15	5	8	2	46	59	12
WINNIPEG	15	4	11	0	47	66	8
SAN JOSE	15	3	11	1	43	78	7

Aujourd'hui

Boston à Buffalo

Calgary à Hartford

Québec à Ottawa

Montréal au New Jersey

Washington à NY Rangers

Detroit à Tampa Bay

Demain

Calgary à Boston

Québec à Pittsburgh

NY Islanders à Philadelphie

Winnipeg au Minnesota

Saint-Louis à Chicago

Edmonton à San Jose

Les meneurs

	B	P	pts
Lemieux, Pgh.	21	24	45
LaFontaine, Buf.	10	25	35
Stevens, Pgh.	14	19	33
Kurri, L.A.	11	20	31
Sakic, Qué.	14	15	29
Robitaille, LA.	15	12	27
Gilmour, Tor.	9	18	27
Roberts, Cal.	10	15	25
Andreychuk, Buf	10	14	24
Messier, NYR.	7	17	24
Savard, Mtl	6	18	24
Sundin, Qué.	11	12	23
Recchi, Phil.	9	14	23
Flcury, Cal	8	15	23
Turgeon, NYI.	7	16	23
Muller, Mtl	3	17	20
Lebeau, Mtl	5	14	19
Ricci, Qué.	8	9	17
Nolan, Qué.	8	9	17
Duchesne, Qué.	5	10	15
Kovalenko, Qué.	4	10	14
Bellows, Mtl	11	7	18
Damphousse, Mtl	4	10	14
Kean, Mtl	4	10	14
Young, Qué.	5	5	15

LE DEVOIR

D É M É N A G E

au 2050 De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9

TÉLÉPHONES TÉLÉCOPIEURS

Informations : 985-3333

Publicité : 985-3399

Service à la clientèle : 985-3355

Annonces classées : 985-3322

Avis publics : 985-3344

Rédaction : 985-3360

Publicité : 985-3390

Annonces classées : 985-3340

Avis publics : 985-3340

POLITIQUE

Une centaine de médecins francophones accusent le Québec de discrimination

Pierre Roberge
de la Presse canadienne

UNE CENTAINE de médecins ayant fait leurs études à l'extérieur du Québec qualifiant d'obstacle discriminatoire le concours annuel de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (CPMQ).

Institué il y a quatre ans par la CPMQ, ce concours attribue 10 postes de résidence hospitalière à des médecins ainsi diplômés. «Aucun professionnel québécois n'accepterait de jouer sa profession dans une loterie semblable. Car je devrais finir onzième ou douzième pendant combien d'années ?» s'est demandé Maria Karras, hier, en conférence de presse.

Regroupés en Association des médecins diplômés hors Québec, la centaine de praticiens — certains attendent depuis cinq ans — voient en ce concours un «facteur d'exclusion» de ceux ayant étudié et pratiqué hors Québec.

Tous nantis au départ d'un diplôme reconnu par l'Organisation mondiale de la santé, ces médecins sont citoyens canadiens, sinon immigrants reçus, et ont tous réussi l'examen d'évaluation du Conseil médical du Canada, l'épreuve nationale pour être admis à pratiquer au pays.

Les médecins inscrits à la CPMQ avant le 19 octobre 1988 ont obtenu un poste de résidence sans concours préalable. Maintenant «une politique discriminatoire du ministère de la Santé du Québec nous octroie des postes au compte-gouttes», déplore Marie-Carmel Fernandez, égale-ment de l'association.

Cette situation d'attente «pénible, frustrante, intolérable et injuste s'explique, paraît-il, par une entente tacite entre le ministère et la CPMQ», lit-on aussi dans un dossier établi par l'association.

Ces médecins acceptent de pratiquer en région. «Nous sommes prêts à nous y engager par écrit, pour qua-

tre ans», souligne l'un d'eux, Aladin Boulad, référant à la pénurie en région, récemment estimée à 1600 médecins.

À Québec, une porte-parole du ministre Marc-Yvan Côté a observé que le concours de la Corporation des médecins et la pénurie d'effectifs en région, «ce sont deux problèmes différents».

L'admission à la pratique relève de la la Corporation, ajoute Marie-Claire Ouellette, «il faut une formation rigoureuse pour que les gens soient traités convenablement partout au Québec».

De plus, le ministère, les fédérations (omnipraticiens, spécialistes) et autres acteurs négocient en vue du 1er avril 1993. «La répartition des effectifs en région est en voie de règlement», indique-t-elle.

Par ailleurs, M. Boulad a décrit les conditions particulières du concours de la CPMQ. Un candidat doit d'abord verser 900 \$ aux titres des frais et de «l'ouverture de dossier»; en cas d'échec au premier concours, s'inscrire aux suivants coûtera 500 \$ chaque fois.

Tenu d'habitude en mai, dans la région de Québec, le concours comprend une première partie écrite, répartie sur deux jours. La seconde partie, orale, est administrée par «de jeunes internes, suivant les méthodologie et terminologie québécoises, que nous ne connaissons pas», signale Aladin Boulad.

«Le tout, c'est de cocher sur leur grille si nous avons effectué tel ou tel geste», explique M. Boulad; cette partie se déroule en présence de plusieurs malades présumés, que les candidats doivent examiner en succession rapide.

L'Association des médecins diplômés hors Québec regrette le «manque de transparence entourant le concours, le comité de sélection de la CPMQ n'ayant jamais publié les noms des gagnants à cette loterie».

Les candidats reçoivent un simple avis, disant qu'ils sont ou non parmi les 10 admis.

La CEQ se démarque de la CSN

D'accord avec l'évaluation externe et une autonomie accrue pour les cégeps

Isabelle Paré

CONTRAIREMENT à la CSN, les 2000 professeurs du collégial affiliés à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ne craignent pas l'évaluation des cégeps et jugent que ces derniers doivent obtenir plus d'autonomie.

«Le personnel des cégeps est compétent et nous n'avons pas peur (de l'autonomie). Ça ne veut pas dire que les directeurs devront décider seuls, mais que le travail d'équipe sera valorisé», a soutenu hier Mme Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, dont le mémoire sera rendu public aujourd'hui.

Ce mémoire, dont Le DEVOIR a obtenu copie, presse Québec de donner une plus grande marge de manoeuvre aux cégeps, notamment dans les domaines de la formation professionnelle et de l'éducation aux adultes.

Toutefois, cette autonomie accrue ne saurait être concédée sans qu'un organisme d'évaluation externe ne jette un regard critique sur les cégeps, soutient la CEQ.

«Je pense que ça fait partie des comptes à rendre lorsqu'on est un service public. Il faut que l'évaluation devienne transparente si on veut finir par se préoccuper d'autre chose», a ajouté Mme Pagé.

Invitée à commenter l'opposition farouche des 10 000 professeurs affiliés à la CSN face à l'évaluation externe, Mme Pagé a soutenu qu'il était plus sage de se rallier à cette approche plutôt que d'être sur la défensive et de laisser aller les choses dans tous les sens.

La présidente de la CEQ dit préférer cette avenue à celle d'examen nationaux ou de «palmarès publiés par des magazines». «L'évaluation fait partie du processus d'apprentissage», insiste la présidente de la Centrale.

Cette dernière s'inscrit d'ailleurs en faux à la crainte exprimée par la CSN de voir les professeurs devenir les victimes de la réforme des cégeps. «Il n'y a pas de groupe en train de se transformer en bouc émissaire. On est plus apte à demander des conditions quand on est prêt à mettre l'épaule à la roue. Quand on a une approche frileuse, on est mal placé pour venir réclamer des choses», a-t-elle dit.

Aussi, la CEQ se dit clairement en faveur d'une «approche-programme» au détriment de l'approche actuelle, centrée sur les disciplines. «Le mode de fonctionnement (...) en vigueur dans les collèges n'a pas réussi à introduire toute la cohérence requise dans les programmes de formation», note le mémoire de la CEQ.

À ce chapitre, Mme Pagé admet que cette position suppose des changements profonds dans l'organisation du travail. «Les professeurs de

disciplines différentes doivent élaborer collectivement leurs programmes, car les étudiants n'apprennent pas à faire des liens», ajoute Mme Pagé, convenant que cela ne fait partie de la «culture des cégeps».

Par ailleurs, la CEQ s'oppose toujours aux frais de scolarité au collégial et établit à 72 % le taux d'accès au cégep que devrait viser la société québécoise. «C'est le taux d'accès actuel chez les anglophones. Celui des francophones est de 61 %. Et la gratuité est une façon de combler ce retard», rappelle Mme Pagé.

Quant à la formation fondamentale, la CEQ souhaite la voir renforcée, tant au secteur technique que pré-universitaire, mais ne prend pas position sur le contenu des cours obligatoires. Le débat sur le curriculum de cours, intimement lié aux autres ordres d'enseignement, devrait faire l'objet d'un large débat public à part, estime la Centrale.

Les philosophes espèrent sauver leur discipline

Isabelle Paré

ÊTRE ou ne pas être, voilà le dilemme qui plane plus que jamais sur les cours de philosophie au cégep à l'occasion du débat amorcé en commission parlementaire sur l'avenir du réseau collégial.

Et ce matin, les porte-parole des professeurs de philosophie du réseau collégial viendront dire qu'ils ne veulent pas l'être qu'à moitié.

Le mémoire de philosophie au collège viendra s'inscrire en faux contre la proposition du Conseil des collèges visant à sabrer de moitié dans le temps consacré à cette discipline au cégep.

«La vision du Conseil des collèges réduit la philosophie à l'éthique. On veut nous intégrer au modèle ontarien ou américain des 'humanités', a déploré hier M. Jean-Marc Ther-

rien, porte-parole de Philosophie au collège.

«Comme la maîtrise de la langue est un objectif de formation très important qui se rajoute aux cours obligatoires de littérature, le développement de la capacité de raisonnement doit être un objectif majeur qui se rajoute à la mission des cours obligatoires de philosophie», a fait valoir ce dernier.

C'est pourquoi, Philosophie au collège et le comité de coordination provinciale de philosophie, qui représente environ 700 professeurs de cette discipline, viendront plaider pour le maintien des quatre cours obligatoires de philosophie au cégep.

En fait, la proposition du Conseil des collèges, qui suggère de réduire et d'assujettir l'enseignement de la philosophie aux grands thèmes prioritaires que sont les valeurs morales et éthiques, les grandes questions de

société et la culture scientifique, va à l'encontre de l'idée même d'une «discipline philosophie», estime les philosophes.

«On oublie de donner l'importance qu'il mérite au développement du raisonnement. Nous voulons donner des armes aux étudiants pour être critiques et pouvoir penser plus librement. On nous réduit à l'objet d'outil», a relancé M. Therrien, professeur de philosophie au cégep Rosemont.

Le Conseil des collèges n'est pas le seul organisme à remettre en question l'enseignement actuel de la philosophie, héritage du curriculum des collèges classiques. Les Chambres de commerce de Québec et du Montréal métropolitain proposent aussi d'intégrer cette discipline à un bloc «humanités» plus approprié aux besoins de la société d'aujourd'hui. Un sondage réalisé par le Conseil per-

manent de la jeunesse révèle que plusieurs jeunes ont l'impression «d'y perdre leur temps».

Face à ces critiques, M. Therrien rétorque que des travaux sont déjà entamés pour faire en sorte que des contenus communs obligatoires se retrouvent d'un collège à l'autre. Histoire d'éviter l'éparpillement tant reproché à l'heure actuelle.

«En mai dernier, les départements de philosophie ont adopté à l'unanimité, après trois ans de travail, des séquences de développement des habiletés intellectuelles jumelées aux quatre cours de philosophie», a-t-il soutenu.

Comme le cours de littérature, ajoute M. Therrien, le cours de philosophie doit demeurer un lieu de contact privilégié des étudiants avec les grands textes, plutôt que de s'intéresser à des débats ponctuels.

L'indépendance du Québec devra être «autorisée» par le Canada anglais, prévient Preston Manning

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le chef du Reform Party affirme qu'un OUI du Québec en faveur de la souveraineté ne signifiera pas automatiquement l'indépendance. Avant que le Québec ne devienne le premier État francophone d'Amérique du Nord, il devra avoir reçu auparavant l'autorisation du Canada anglais.

Les Québécois pourront bien répondre à une question «sur l'indépendance mais pas sur la souveraineté-association», il n'en reste pas moins, aux yeux de M. Preston Manning, que «la question la plus importante pour le reste du Canada sera

de savoir s'ils (les Canadiens) approuvent les modalités» de l'accèsion du Québec à la souveraineté.

Le leader réformiste a précisé, hier, que ces «modalités» seront en fait si «onéreuses» pour la province francophone que les Québécois choisiront d'emblée de rester membres à part entière de la fédération. En cas d'impasse — le Québec dit OUI et le reste du Canada dit NON —, M. Manning exclut tout recours à la force.

Un peu embêté par le sujet — la question québécoise ne fait pas partie de ses priorités —, le leader réformiste écarte cette hypothèse même si elle est fondée sur le scénario en deux temps prévu par le Parti québécois, qui veut faire porter les pro-

chaines élections sur la souveraineté puis, dans un délai d'un an, tenir un référendum sur l'indépendance.

Comme il qualifie de «mythe» cette idée que ses électeurs de l'Ouest canadien font de l'urticaire à la seule vue du français sur les boîtes de céréales. Et il invoque «l'incompréhension» de ses interlocuteurs quand on lui fait remarquer que son leadership semble plus enclin à attiser les instincts grégaires de ses commettants qu'à faire leur éducation sur la réalité du bilinguisme canadien.

Et le chef réformiste de répéter son engagement : les députés du Reform Party transformeront le paysage visuel canadien en laissant «la

loi du marché» dicter la politique linguistique, dorénavant administrée par les provinces. «Il n'y aura plus de bilinguisme canadien officiel. Il sera remplacé par un bilinguisme territorial», a-t-il indiqué.

Le fédéral se retirera, sauf pour aider les anglophones de Montréal à obtenir le droit d'afficher dans leur langue, en ayant recours à la Charte des droits et libertés. Et même, ajoute-t-il, en ayant recours au «pouvoir de désaveu» du gouvernement fédéral, mesure législative d'exception que n'a jamais même menacé d'utiliser l'ex-premier ministre Pierre Trudeau contre les péquistes de René Lévesque.

Par son propos sur la langue et l'autodétermination du Québec, M. Manning se situe en marge des grands partis politiques fédéraux et exploite avec l'adresse qu'on lui connaît le ressenti anti-Québec, responsable en partie de la défaite de l'entente de Charlottetown dans l'Ouest.

Cette image de la marginalité accrochée à ce parti de droite, Preston Manning la cultive avec toute l'habileté d'un politicien rompu aux sophismes et aux demi-vérités qu'impose à l'occasion la profession de chef de parti.

Si la cible de choix de M. Manning reste le premier ministre Brian Mulroney, dont il a exploité l'impopularité pendant la campagne référendaire, il s'en prend maintenant au chef libéral Jean Chrétien, qu'il a qualifié, hier, de «leader en réserve de la patrie» et de «leader terré dans sa planque». L'explication de l'ouverture de ce nouveau front : le Parti libéral menacerait de faire une percée dans le château fort réformiste qu'est l'Alberta.

Le chef du Reform Party poursuit aujourd'hui sa tournée de l'Ontario.

Sang contaminé: Ottawa étudie l'impact sur la confiance du public

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social Benoît Bouchard a demandé à son personnel d'examiner le dossier du sang contaminé afin de déterminer si la confiance du public s'en trouvait diminuée. Si tel était le cas, il pourrait alors annoncer de nouvelles mesures.

«J'ai demandé que le ministère me fournisse l'ensemble des éléments d'évaluation. Il n'y a pas pour le moment d'éléments qui me laissent croire que je dois aller plus loin. Mais si j'ai l'impression qu'on doit aller plus loin pour s'assurer que le public canadien accorde la même crédibilité au régime, je n'hésiterai pas à le faire», a déclaré le ministre hier avant d'assister à une réunion du comité du cabinet chargé des priorités et de la planification.

Pour l'instant, M. Bouchard ne croit pas que le public mette en doute la crédibilité du réseau de collecte et de traitement de sang au Canada. Il a toutefois demandé à son sous-ministre de réunir toute l'information disponible à ce sujet.

«Est-ce que la crédibilité du système est entachée ? J'ai demandé au sous-ministre de m'apporter des indications à ce niveau-là. S'il y avait le moindre doute, j'irai sûrement plus loin», a renchéri le ministre.

Il n'a pas précisé ce qu'il pourrait faire dans de telles circonstances. Il a toutefois dit qu'une enquête publique n'était pas la solution. À son avis, il faut des raisons très sérieuses pour avoir recours à cette démarche.

La controverse autour de l'appro-

visionnement en dérivés sanguins pour les hémophiles fait rage depuis environ une semaine. Selon l'ancien président de la section québécoise de la Société d'hémophilie du Canada, M. David Page, certains organismes et le gouvernement fédéral auraient tardé en 1984 et 1985 à s'assurer que les produits sanguins en question soient exempts du virus du sida.

Selon lui, on aurait pris plus de temps que nécessaire pour exiger que les dérivés soient chauffés pour éliminer le virus. Il en aurait été de même pour l'introduction du test de dépistage du virus du sida dans les dons de sang, soutient-il.

N'eût été de ces délais, plusieurs hémophiles auraient pu éviter de devenir séropositifs entre 1984 et 1987.

La Société canadienne de la Croix-Rouge et le gouvernement fédéral ont indiqué depuis ses révélations que les technologies en question ont été introduites dès qu'elles étaient disponibles. La Croix-Rouge a aussi rappelé que la Société canadienne d'hémophilie avait elle-même établi les critères régissant l'utilisation de produits traités par la chaleur et de ceux qui ne l'étaient pas.

M. Bouchard refuse aussi de forcer la main aux provinces qui font face à des demandes d'indemnisation de la part des hémophiles. «Il n'est pas question pour nous de demander aux provinces, particulièrement le Québec, de prendre une décision. Je pense que ça concerne la province», a-t-il déclaré.

Le gouvernement fédéral a pour sa part accepté en 1989 de verser une indemnité de 120 000 \$ à 800 hémophiles et 400 transfusés qui sont devenus séropositifs.

«Lacunes, omissions, inexactitudes» L'ombudsman de Radio-Canada critique une émission controversée

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — La série controversée *La Bravoure et le Mépris* recèle des lacunes, des omissions et des inexactitudes, soutient l'ombudsman de la Société Radio-Canada, William Morgan.

«La série, telle qu'elle est à l'heure actuelle, est imparfaite et n'est pas conforme aux politiques et aux normes exigeantes de la SRC», conclut-il dans son rapport rendu public hier.

C'est à la demande du président-directeur général de la SRC, Gérard Veilleux, que M. Morgan a entrepris en mai dernier l'examen approfondi de la série de trois émissions diffusées au cours de l'hiver.

Après avoir pris connaissance du rapport, M. Gérard Veilleux a fait savoir, hier, que Radio-Canada acceptait l'entière responsabilité des faits énoncés et qu'elle allait procéder à un examen approfondi de ses pratiques journalistiques.

La série ne sera plus diffusée sur les ondes publiques tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas remaniée de façon à respecter la politique journalistique de Radio-Canada, a ajouté M. Veilleux.

La controverse autour de cette série sur la Deuxième Guerre mondiale a débuté peu de temps après sa première diffusion, en anglais. Les anciens combattants estimaient alors que la série déformait la réalité et portait atteinte à la réputation de certains officiers.

Ils ont lancé une campagne qui a abouti, entre autres, à la tenue d'audiences tout aussi controversées d'un sous-comité du Sénat.

La série est une coproduction de Galafilm, de Montréal, de la SRC et de l'Office national du film.

La firme Galafilm et le réalisateur Brian McKenna ont fait savoir, hier, qu'ils jugeaient les conclusions de M. Morgan inéquitables. Ils nient que la série soit entachée d'omissions ou d'erreurs.

«Nous croyons que le processus suivi par l'ombudsman de la SRC équivaut à un déni de droit», peut-on lire dans la réponse détaillée de Galafilm. Celle-ci demande qu'un comité de journalistes réexamine les conclusions de M. Morgan.

L'agenda Keny®

le partenaire indispensable pour gérer vos journées avec efficacité...

PAPETERIE GUÉRIN
351, Mont Royal Est
Montréal (Québec) H2T 1R1
Tél.: (514) 842-6856
Fax: (514) 842-4923

CLUB DIMENSION
Les Halles d'Anjou
7500-100, boul. Les Galeries
d'Anjou
Ville d'Anjou (Québec) H1M 3M4
Tél.: (514) 352-9848

EXCELSIOR PAPETERIE INC.
Place Bonaventure, Niveau Métro
Montréal (Québec) H5A 1A3
Tél.: (514) 393-1911
Fax: (514) 393-8232

LIBRAIRIE LANDRY
329, Duvernay Beleil
(Québec) J3G 5S8
Tél.: (514) 464-1072
Fax: (514) 464-5362

LIBRAIRIE CITATION
7400, boul. Taschereau
Brossard (Québec)
J4W 1M9
Tél.: (514) 465-0460
Fax: (514) 465-0642

RUBANCO
755, boul. Ste-Foy
Longueuil (Québec)
J4J 1Z4
Tél.: (514) 670-4390
Fax: (514) 670-6000

**ARTICLES DE BUREAU
ST-EUSTACHE INC.**
170, boul. Souvé
St-Eustache (Québec)
J7R 2H9
Tél.: (514) 472-2220
Fax: (514) 472-1848

SPECIALISTE DU STYLO
2700, boul. Laurier
Place Laurier, Ste-Foy
(Québec) J1V 2L8
Tél.: (418) 651-7504
Fax: (418) 651-4316

LIBRAIRIE DEMARC
1691, rue Fleury Est
Montréal (Québec)
H2C 1T1
Tél.: (514) 384-9920
Fax: (514) 384-4377

**PRODUITS DE
BUREAU MTC**
124 A Notre-Dame
Oka (Québec)
J0N 1E0
Tél.: (514) 479-6500
Fax: (514) 479-1802

**EXCELSIOR PAPETERIE
INC.**
1454, Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2E1
Tél.: (514) 637-2555
Fax: (514) 637-2557

LIBRAIRIE DIMENSION
1500, Atwater
Plaza Alexis Nihon
Montréal (Québec)
H3Z 1X5
Tél.: (514) 653-1881
Fax: (514) 653-6956

RUBANCO
135, St-Charles
Longueuil (Québec)
J4H 1C5
Tél.: (514) 679-3220
Fax: (514) 679-3227

PAPIER MAX
1700, chemin du Fer à Cheval
Ste-Julie (Québec)
J0L 2C0
Tél.: (514) 649-9766
Fax: (514) 649-9793

BARBOUILLE RIE PLUS
5959, boul. Cousineau
St-Hubert (Québec)
J3Y 7R9
Tél.: (514) 926-1001
Fax: (514) 926-1009

Dunkel se rendra à Bruxelles et Washington pour tenter de sauver l'Uruguay Round

GENÈVE (Reuter) — Le Conseil du GATT a demandé hier à son directeur général, Arthur Dunkel, de se rendre à Washington et Bruxelles pour tenter de sauver les négociations commerciales de l'Uruguay Round.

Alors que les menaces d'une guerre commerciale transatlantique se précisent, les 108 pays participant à l'Uruguay Round se sont réunis de toute urgence dans le cadre du Comité des négociations commerciales (TNC), organe suprême de l'Uruguay Round.

À l'issue de cette réunion, Arthur Dunkel a annoncé avoir été investi d'une mission de bons offices directement auprès des États-Unis et de la Communauté européenne pour sauver ces négociations, jugées vitales pour l'avenir de l'économie mondiale.

« Des conflits commerciaux non résolus et croissants menacent l'existence même du système d'échanges multilatéraux, véritable socle des efforts menés actuellement

dans le cadre de l'Uruguay Round », a précisé le directeur général du GATT dans un communiqué.

Dans les milieux diplomatiques on explique qu'Arthur Dunkel rencontrera les autorités américaines et européennes pour tenter d'obtenir leur coopération afin de relancer des négociations multilatérales à Genève.

Le directeur général ne cherchera pas à intervenir dans le contentieux sur les oléagineux, officiellement distinct des négociations.

Tran Van Thinh, ambassadeur de la CEE, a confirmé que la mission d'Arthur Dunkel avait pour objectif de sortir l'Uruguay Round de l'impasse et non de régler le contentieux agricole entre Européens et Américains.

« Ce n'est pas une mission de médiation. Il va à Washington et Bruxelles pour relancer le processus (de négociations) », a déclaré le diplomate à la presse après la réunion du TNC. « Ce n'est pas seulement l'Uruguay Round mais l'ensemble du système qui pourrait exploser », a-t-il

ajouté.

Son action, ajoute-t-on, consistera à insister sur l'importance d'un accord sur la libéralisation du commerce international.

Tran Van Thinh et le représentant adjoint au commerce américain Rufus Yerxa ont salué l'intervention d'Arthur Dunkel dans la crise actuelle.

« Nous ne pouvons nous permettre une faillite de l'ensemble du système commercial mondial », a déclaré un porte-parole du GATT citant Rufus Yerxa.

D'autres délégations ont manifesté leur irritation à voir qu'une dispute relativement mineure entre la CEE et les USA menace six ans de négociations pour l'élaboration d'un nouveau pacte commercial mondial.

« Il ne s'agit pas simplement d'un accord bilatéral concernant une poignée d'agriculteurs des deux côtés de l'Atlantique », s'est exclamé l'ambassadeur brésilien Celso Amorim.

À Bonn, le ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel,

s'est dit confiant dans l'attitude de la France, qui devrait appuyer un compromis pour libéraliser le commerce mondial même si les agriculteurs de l'hexagone « envahissent les hôtels de ville ».

« En résumé, (le président François) Mitterrand s'inquiète de l'invasion éventuelle des hôtels de ville par les paysans français. Nous devons le comprendre », a-t-il dit sur les ondes de Deutschlandfunk.

« De l'autre côté, un compromis est nécessaire et la France devra finalement y adhérer. Je suis sûr qu'elle le fera », a-t-il dit.

Les négociations de l'Uruguay Round, lancées en septembre 1986 sous les auspices du GATT, devaient à l'origine durer quatre ans mais sont bloquées depuis 1990 par le contentieux sur les subventions agricoles de la CEE.

Les États-Unis ont menacé d'appliquer dès le 5 décembre des surtaxes de 200 % aux importations de certains produits européens pour une valeur de 300 millions \$ US.

GATT : les principaux points de discorde

BRUXELLES (Reuter) — Voici les principaux points sur lesquels achoppent les discussions entre la CEE et les États-Unis concernant les subventions aux producteurs d'oléagineux :

■ Le conflit concerne un dossier qui officiellement ne fait pas partie des négociations du GATT mais qui entrave les négociations de l'Uruguay Round, actuellement dans sa septième année;

■ Washington voit dans le règlement de ce vieux conflit un test de la crédibilité du GATT et de ses mécanismes de règlement des différends commerciaux;

■ L'importance que donne Washington à cette question des oléagineux montre le poids politique de l'Association américaine de soja, qui représente environ 400 000 agriculteurs, surtout pendant une campagne électorale. Les discussions à Chicago avec la CEE ont échoué mardi dernier, le jour de l'élection présidentielle américaine;

■ Les États-Unis se sont plaints par deux fois au GATT des subventions communautaires aux producteurs d'oléagineux en raison des pertes de parts de marché qu'elles occasionnent, selon Washington, aux exportateurs de soja américains;

■ depuis la première plainte des États-Unis au GATT en 1988, la production communautaire de colza, de tournesol et de soja pour la production d'huile de cuisine, de margarine et d'aliments pour animaux - a doublé à 12,5 millions de tonnes en 1991. Mais la CEE estime qu'elle reste un des principaux importateurs nets d'oléagineux, notamment de soja;

■ des panels du GATT ont émis des décisions favorables aux États-Unis en janvier 1990 et en mars 1992 mais Washington dit que Bruxelles n'a toujours pas mis en oeuvre ces décisions;

■ la CEE refuse qu'un arbitrage lui soit imposé et a proposé la création d'un groupe de travail pour résoudre le conflit, comme le prévoit l'article 28 du GATT. Ses conclusions seraient ensuite entérinées par le Conseil du GATT;

■ les États-Unis estiment que les subventions européennes couvrent aux exportateurs d'oléagineux du reste du monde 2 milliards \$ US par an sous la forme de pertes de marché à l'exportation. La CEE a proposé une compensation de 400 millions \$ US aux États-Unis et à neuf autres pays exportateurs d'oléagineux;

■ Washington a annoncé jeudi dernier qu'à partir du 5 décembre des tarifs de 200 % seraient imposés sur 300 millions \$ US d'importations en provenance de la CEE (surtout du vin blanc, de l'huile de colza et du gluten de blé);

■ cette décision américaine survient après l'échec des négociations de Chicago en raison du refus de la CEE de s'engager à réduire sa production d'oléagineux;

■ Washington demandait une réduction

tion de la production d'oléagineux de la CEE à 8,5 millions de tonnes par an contre 11 millions de tonnes en 1992;

■ la CEE a estimé que cela dépasserait les réductions prévues dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) — le maximum auquel la CEE peut consentir;

■ la Fédération de l'Industrie de l'Huilerie de la Communauté européenne (FEDIOIL) estime que la CEE a déjà fait des concessions importantes aux États-Unis sur les subventions aux producteurs d'oléagineux et sur la production, même si les deux panels du GATT n'ont pas fait de jugement sur ces points;

■ une solution alternative avancée par la CEE d'une limitation des semences d'oléagineux a été rejetée par Washington parce qu'elle ne donnait aucune garantie sur les futurs niveaux de production. Les rendements dépendent en effet des conditions climatiques, des améliorations dans les variétés de grains et d'autres facteurs;

■ la CEE déclare qu'elle a réduit de manière importante ses subventions et que les agriculteurs américains ont perdu des parts de marché parce qu'ils ne sont pas compétitifs par rapport aux exportateurs de l'Amérique latine.

La CVMQ s'en prend à des représentants de Globex

Robert Dutrisac

À LA SUITE de perquisitions massives effectuées en mai dernier, la Commission des valeurs mobilières du Québec vient de porter des accusations contre quatre représentants du Centre financier Globex, une firme de Montréal à la tête d'un vaste réseau occulte d'abris fiscaux en recherche-développement.

MM. Denis Roy, de Saint-Jean-sur-Richelieu, Louis Catala, de Beauséjour, Marc Binette, de Terrebonne, et Michel Dion, de Brossard, sont accusés d'avoir vendu des « contrats d'investissement » au sens de Loi des

valeurs mobilières sans l'approbation de la CVMQ. Ils devront répondre de ces accusations devant la Cour du Québec au début de l'année prochaine.

Aucun des dirigeants de Globex ou de l'autre société impliquée, Produits financiers SERFI, n'a été ennuqué. « L'enquête se poursuit », a indiqué, hier, le porte-parole de la Commission, M. Marc Barrière.

Ensemble, les quatre représentants de Globex, cette firme qui avait pignon sur la rue Sainte-Catherine à Westmount, doivent répondre de 44 chefs d'accusation concernant des placements totalisant 884 000 \$.

La prise est bien mince compte tenu de l'ampleur du réseau. Selon les informations obtenues par LE DEVOIR, Globex et des sociétés affiliées ont vendu pendant plusieurs années, à l'insu de la CVMQ, des parts dans des dizaines de sociétés en nom collectif de recherche-développement. Ces sociétés de recherche, qui promettent d'allechantes réductions et crédits fiscaux, ont recueilli des centaines de millions auprès de petits investisseurs.

Après des mois d'enquête, la CVMQ vient d'apercevoir la pointe de l'iceberg et entame des poursuites sur des placements dont la valeur

globale ne dépasse pas le million. Plusieurs autres mois de patientes investigations seront sans doute nécessaires pour faire mieux que cette humble prise, moins d'un million au regard de la centaine de millions en cause dans cette affaire.

Dans ses quatre poursuites, la CVMQ n'a pu identifier qu'une poignée d'abris fiscaux en recherche-développement, quatre en tout qui portent les sigles suivants : P.O.R.T., A.D.P.E., C.S.I. et C.O.M.P. Ces placements illégaux au sens de la Loi sur les valeurs mobilières ont été faits à la fin de 1991 et au début de 1992.

Le Vieux-Montréal a reçu 650 millions en investissements immobiliers depuis 4 ans

Serge Truffaut

L'ADDITION des investissements réalisés dans le Vieux-Montréal par la Société immobilière du patrimoine de Montréal (SIMPA) aux investissements consentis par le secteur privé au cours des quatre dernières années totalisent 650 millions \$.

Directeur général de la SIMPA, M. Clément Demers a soutenu, lors d'une conférence de presse, que les 105 millions \$ investis depuis 1988 dans une douzaine de projets tant résidentiels que commerciaux par l'organisme dont il a la charge, avaient favorisé l'injection de 280 millions \$ du privé.

La rénovation d'édifices effectuée à la faveur de ces dépenses, et, plus précisément, les affaires que ces opérations ont provoquées permet à l'administration municipale de toucher ou percevoir des revenus fiscaux de 13,4 millions \$ par année. De cette somme, les immeubles sur lesquels la SIMPA a imprimé ses empreintes engendrent des bénéfices fiscaux de 7,7 millions \$, « soit 21 fois les recettes fiscales avant l'interven-

tion de la SIMPA. »

Pour la prochaine année d'opérations, la direction de cette société par municipale entend concentrer bien des énergies à la promotion du quartier en élaborant une campagne qui prendra en compte les avis des résidents, des commerçants et des autres utilisateurs du quartier, tout en s'efforçant de mettre l'accent sur les améliorations apportées ces dernières années à bien des services ou besoins comme le stationnement. À ce propos, M. Demers a souligné que 2400 places de stationnement avaient été créées au cours des dernières années.

En ce qui a trait au plus spectaculaire des projets dans lequel cette société s'est impliquée, soit le Centre de commerce mondial, M. Demers a tenu à préciser que jamais il n'avait été question que l'inventaire de 500 000 pieds carrés d'espaces proposés serve uniquement à des fins internationales.

Selon les informations fournies par le directeur de la SIMPA, aucun des 250 centres qui existent dans le monde n'est occupé uniquement par des sociétés dont les opérations dites

internationales sont la raison d'être. À Montréal, il avait été décidé dès le départ que l'ensemble des compagnies internationales monopoliseraient l'équivalent de 100 000 pieds carrés.

Actuellement, le taux d'occupation est de 70 %. Sur une base mensuelle, l'absorption est de 7 à 8000 pieds. Paradoxalement, et selon maintes informations, la Chambre de commerce de Montréal, détentrice de la franchise Centre de commerce mondial, va emménager à la Place Ville-Marie.

Du côté résidentiel, le prochain projet d'envergure, soit « Quai des écluses » dans la partie ouest du Vieux-Montréal, est en attente des permis nécessaires à la construction qui, selon le souhait émis par M. Demers, devrait s'amorcer au printemps prochain.

Lors du dernier exercice financier disponible, soit 1991, la SIMPA a enregistré un déficit de 357 000 \$ contre un surplus de 88 000 \$ lors de l'exercice antérieur. Au terme de cet exercice, l'actif de cette société était de près de 160 millions \$ contre 115 millions \$ l'année précédente.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1731,83 - 8,97
TSE-300	3277,20 - 16,56
Dow Jones	3225,47 - 15,40
Dollar canadien (US Cents)	79,11 - 0,48
Or (New York-US\$)	329,70 - 2,90

(PC)

Banque Royale



Roland Guay

La Banque Royale a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Roland Guay au poste de premier vice-président, Services de détail, Québec. À ce titre, monsieur Guay est responsable de la prestation des Services aux particuliers, des Centres PME et agricoles ainsi que du réseau de guichets automatiques de la Banque.

Natif de Lévis, M. Guay est entré à la Banque Royale en 1957. Il a d'abord œuvré dans plusieurs succursales du Québec avant d'occuper les fonctions de vice-président, Services de détail pour l'Ouest du Québec. Nommé successivement vice-président, Rémunération et relations avec le personnel, puis vice-président du service Dépôts et services, Secteur détail, au Siège social, il y devient, en 1990, premier vice-président, Services aux particuliers.

La Banque Royale est un partenaire de premier plan du développement économique et social du Québec depuis plus d'un siècle. Elle y compte quelque 9 000 employés et possède un actif de plus de 13 \$ milliards.

Baisse prévisible des taux allemands d'ici 1993

L'E SERVICE des études économiques du Crédit commercial de France prédit une légère baisse des taux d'intérêt allemands d'ici la fin de l'année et une autre, plus importante, au printemps, après les négociations salariales. « La maîtrise de l'inflation reste la priorité numéro un de la Bundesbank. Tant que la banque centrale allemande ne sera pas certaine qu'il n'y a plus aucun risque de ce côté là, il ne faut pas s'attendre à un geste significatif », a précisé une porte-parole, lors de la présentation du numéro d'octobre de la lettre mensuelle de la banque. La Bundesbank s'assurera que les augmentations salariales consenties lors des négociations du printemps n'auront pas de conséquences mécaniques sur l'évolution des prix. (Reuter)



Les ventes baissent au Québec

OTTAWA (PC) — Les ventes dans les magasins à rayons ont baissé au Québec au mois de septembre par rapport au même mois de l'an dernier pendant qu'elles progressaient partout ailleurs au Canada, a indiqué, hier, Statistique Canada.

Dans La Belle Province, les ventes ont accusé une perte de 5 % à 182,1 millions \$, tandis que sur le plan national, elles ont connu une hausse de 4,4 % à 1,05 milliard \$.

En Colombie-Britannique, elles

ont enregistré la plus forte hausse — 11,5 % à 166,1 millions \$.

Vancouver et Toronto ont connu les plus importants gains parmi les dix villes où l'agence gouvernementale fait enquête — 8,1 % à 89,7 millions \$ à Vancouver et 2 % à 169,4 millions \$ à Toronto.

Les ventes étaient en baisse à Calgary (0,2 %), à Edmonton (1 %), à Halifax-Dartmouth (3,4 %), à Montréal (6,1 %), et à Québec (3,3 %).

Ventes des grands magasins

PROVINCE	Sept. '92 (millions)	Oct. 92 (millions)
Terre-Neuve	14,3	15,5
Ile-du-Prince-Edouard	4,1	4,6
Nouvelle-Ecosse	33,4	34,9
Nouveau-Brunswick	23,3	23,7
Québec	182,1	190,1
Ontario	437,4	421,3
Manitoba	42,0	42,3
Saskatchewan	27,7	30,0
Alberta	115,3	120,6
Colombie-Britannique	166,1	157,1
Canada	1 045,8	1 040,1

Source: Statistique Canada



(PC)

Pour une meilleure santé, Cessez de fumer!



La dette publique totale atteint 685 milliards \$

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

QUEBEC — La dette du Canada, incluant celle des services parapublics, atteint 685 milliards \$. Chaque famille québécoise est endettée de 73 336 \$ à cet égard, a calculé Gilles Soucy, économiste principal du Mouvement Desjardins.

Les solutions pour faire face à ce problème sont divergentes, a-t-on pu constater hier au colloque de la Chambre de commerce de Sainte-Foy sur les finances publiques.

Pour Richard Le Hir, vice-président de l'Association des manufacturiers du Québec, il faut soumettre toutes les mesures gouvernementales à un test d'efficacité et supprimer celles qui sont inefficaces.

Mais pour le président de la FTQ, le syndicaliste Fernand Daoust, il faut investir dans un vaste programme de travaux publics pour relancer l'économie, et abolir la TPS pour stimuler la consommation.

L'économiste Gilles Soucy a tracé un portrait sombre des finances publiques au Québec, mais surtout au Canada où la dette atteint des proportions démesurées.

La dette des Canadiens, qui atteint presque 700 milliards \$ en comptant le paragonnemental, augmente de 13 % par année depuis 12 ans, tandis que la moyenne du taux d'inflation n'est que de 5,5 %.

Optimisme pour Noël

LES DÉTAILLANTS sont optimistes pour les Fêtes. Selon un sondage mené par Samson Bélair Deloitte & Touche, 70 % d'entre eux s'attendent à une hausse des ventes au cours de cette période, par rapport à la période correspondante de 1991. Par contre, 20 % des consommateurs entendent dépenser davantage durant les Fêtes. Des résultats médiocres conduiraient à d'autres mises à pied et à plusieurs fermetures. À cet effet, 29 % des répondants prévoient un gel des salaires pour 1993.

Les causes de cette situation sont un ralentissement économique, une sous-évaluation du coût des programmes sociaux et l'inaction des gouvernements, a expliqué M. Soucy.

Pour chaque dollar collecté par le gouvernement fédéral, 36 cents doivent être consacrés au service de la dette. Au gouvernement du Québec, le service de la dette accapare 15 cents pour chaque dollar, a calculé M. Soucy.

« Il y a une incapacité de maintenir l'État dans les proportions qu'on lui avait données », a diagnostiqué Richard Le Hir.

C'est pourquoi ce représentant du milieu des affaires propose que chaque mesure gouvernementale soit soumise à un test de compétitivité qui mesure sa valeur.

M. Le Hir estime qu'il est impossible de maintenir l'universalité des programmes sociaux. Couper est, pour un gouvernement, « une mesure peu rentable au plan électoral ». Il doute cependant de la capacité des politiciens d'agir ainsi.

Mais Fernand Daoust, président de la centrale économique FTQ, croit plutôt que la priorité doit être d'intervenir contre le chômage.

M. Daoust a proposé un plan en cinq points pour faire face à la situation.

Il faut, a précisé le syndicaliste, mettre en place des mesures de concertation économique, mettre en place un vaste programme de travaux publics, abolir la TPS pour stimuler la consommation, maintenir les taux d'intérêt les plus bas possibles et lancer une vaste enquête sur la fiscalité.

M. Daoust estime qu'on ne doit pas toucher aux programmes sociaux car ils permettent une redistribution des richesses en faveur des plus défavorisés de la société.

Quant à la Chambre de commerce de Sainte-Foy, elle recommande un plan en 14 points qui comprend notamment une loi pour forcer les gouvernements à réduire leur déficit à zéro d'ici cinq ans et une vaste cure d'amaigrissement de l'État avec abolition de plusieurs ministères, une réduction du nombre de députés et l'abolition du Sénat fédéral.

ECONOMIE

Le Québec doit planifier son économie en fonction de la mondialisation

— Pierre Pettigrew

Claude Turcotte

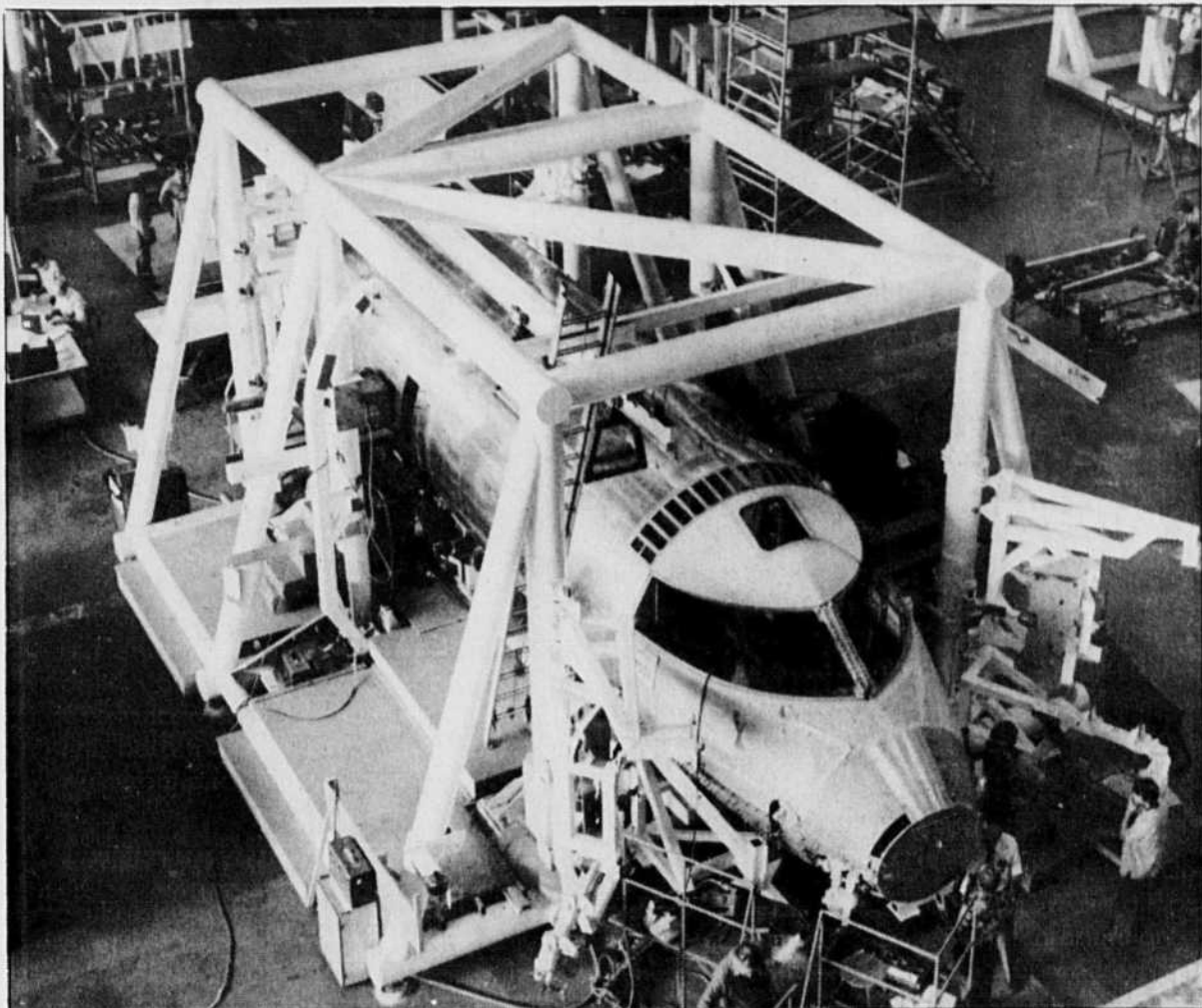
LE QUÉBEC doit procéder à une seconde révolution tranquille pour s'ouvrir sur le monde et s'intégrer dans le vaste mouvement de restructuration qui bouleverse la planète depuis quelques années, soutient M. Pierre S. Pettigrew, en soulignant qu'une telle démarche implique des initiatives économiques hors Québec mieux planifiées et une redéfinition du partenariat entre l'État et les entreprises.

Par exemple, selon M. Pettigrew, conférencier hier devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Caisse de dépôt devrait désormais chercher à cibler les investissements qu'elle fait à l'étranger dans des réseaux et des infrastructures susceptibles de donner au Québec une meilleure prise dans le phénomène de la mondialisation. De la même façon, le conférencier avance qu'il faut concevoir les grappes industrielles dans un espace économique qui dépasse les frontières québécoises.

« Je serais ravi, a-t-il dit, si le ministre Gerald Tremblay décidait d'aller plus souvent à Toronto. Il n'y a pas de grappe aérospatiale au Québec, mais il y en a une entre le Québec, l'Ontario et l'Alberta. La grappe pharmaceutique est à la fois au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et au Massachusetts. Les industries de l'équipement de transport urbain du Québec et de l'Ontario pourront faire de grandes choses dans le monde si elles coopèrent et, dans ces secteurs, nous avons un bon départ avec les partenaires de Bombardier, UTDC, de Havilland au Canada et ses entreprises d'Irlande et de Belgique. »

Cette deuxième révolution tranquille nécessite aussi que l'État s'adapte. « Il faut passer de l'État Obélix, présence musculaire, à l'État Astérix, présence cérébrale », argumente M. Pettigrew, en expliquant que le gouvernement n'est plus l'entrepreneur et le moteur du développement économique et qu'il doit maintenant devenir catalyseur et accompagnateur de ce développement, non seulement vis-à-vis le secteur privé, mais également à l'égard des régions.

Selon lui, « trop de ministères sont devenus des institutions fossilisées, presque des États en eux-mêmes, qui par le biais d'une gestion verticale imposent leurs décisions prises



Bombardier, avec ses partenaires canadien et européens, est bien positionnée pour le défi économique.

par des bureaucraties distantes à des réalités régionales qu'elles connaissent mal ». M. Pettigrew, qui est vice-président chez Samson Bélair/Deloitte & Touche International, constate que le gouvernement québécois a suivi sa suggestion de remplacer les sommets socio-économiques par des exercices rigoureux de planification stratégique régionale.

En outre, pour être dans le coup de la mondialisation, précise le conférencier, le Québec doit faire en sorte que Montréal ne soit pas seulement sa métropole, mais qu'elle redevenue une grande ville d'Amérique du Nord. « Si le Québec ne veut pas être condamné aux tâches et aux fonctions les moins nobles de la répartition du travail et de la production dans le monde, propose-t-il, un redéploiement industriel doit en changer la géographie. Sauf pour la

production de biens de haute technologie, Montréal ne peut plus s'engager dans les fonctions de fabrication et d'assemblage. Ces fonctions reviennent aux régions. »

Enfin, M. Pettigrew « fait le pari que les éléments de cette nouvelle révolution tranquille n'ont pas de portée constitutionnelle ». Il croit que tout cela est réalisable par le biais d'arrangements administratifs et d'initiatives législatives. « Avec un peu de vision, tout ceci est accessible à un leadership politique », affirme-t-il, tout en constatant cependant qu'un tel leadership est loin d'être évident à l'heure présente.

Primo, il considère que le référendum sur la Constitution a été une entreprise « bidon et inutile ». Il trouve par ailleurs que le gouvernement a plutôt l'allure de « l'État Idéfix » en ayant toujours recours à la construction pour améliorer l'économie chancelante. « Au lendemain du référendum, avoue-t-il, j'ai été surpris de voir que les premiers ministres Mulroney et Bourassa lançaient un programme de construction de routes pour relancer l'économie. Ça fait 35 ans au Québec qu'on fait de la construction chaque fois qu'on a un problème économique. Il serait temps qu'on pense à autre chose. »

Quoi qu'il en soit, M. Pettigrew demeure optimiste et en arrive à penser que « le leadership viendra d'où il

pourra », des milieux politiques ou économiques. Il s'en explique ainsi : « La mondialisation de l'économie rompt la coïncidence entre espaces politiques et économiques. L'État, institution politique, devient un intervenant économique majeur dans la concurrence industrielle et commerciale à l'échelle mondiale; l'entreprise, institution économique, joue un rôle politique fondamental dans la nouvelle géographie mondiale. D'où la nécessité de repenser et redéfinir le partenariat entre l'État et l'entreprise. »

À son avis, le modèle québécois développé depuis les années 60, baptisé Québec Inc., qui a permis de doter des structures financières avec la Caisse de dépôt, le Mouvement Desjardins, etc. qui a permis aussi de dégager un consensus et de susciter l'émergence d'un entrepreneurship, donne au Québec « une génération d'avance » sur le Canada anglais, où une telle approche reste encore purement théorique. Le Québec peut néanmoins, prétend le conférencier, trouver facilement des alliés au Canada anglais au sein de certaines entreprises qui croient au modèle québécois.

En revanche, M. Pettigrew considère que le Québec est en retard sur le Canada anglais sur le plan de sa structure économique, qui s'appuie encore beaucoup sur les ressources naturelles.

Ottawa n'aidera plus Canadien International

d'après la Presse Canadienne

LE GOUVERNEMENT fédéral a fait part de sa décision, hier, de ne plus venir en aide à la société aérospatiale Canadien International.

« Nous croyons avoir fait notre part », a déclaré le ministre des Transports, Jean Corbeil, en rappelant qu'Ottawa avait acheté trois avions de la société-mère PWA, l'été dernier, pour les Forces armées.

Les employés de Canadien avaient annoncé, au début de la journée, qu'ils pourraient investir une somme importante dans la compagnie, avec American Airlines, à la condition que le gouvernement fédéral garantisse un emprunt de 100 millions \$. Les employés du transporteur de l'Ouest travaillent depuis plusieurs mois sur un montage financier initialement prévu à 450 millions \$, mais pouvant

atteindre 650 millions \$, comprenant une injection de 250 millions \$ de la part d'American Airlines et un support gouvernemental.

La députée conservatrice Bobbie Sparrow a annoncé son intention de soulever la question de la participation d'Ottawa dès la reprise de la session parlementaire, la semaine prochaine.

« Il faut absolument que le gouvernement fasse quelque chose, a-t-elle dit. Il y a un trop grand nombre d'emplois en jeu à Calgary et à Vancouver. »

À Victoria, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, Glen Clark, a demandé lui aussi à Ottawa de participer à la transaction. Il a tenu à préciser que la province n'augmentera pas son offre d'aide de 20 millions \$ à Canadien, si le gouvernement fédéral ne fait rien.

Donohue change son offre pour plaire aux gros investisseurs

Robert Dutrisac

RÉAGISSANT à la grogne des actionnaires institutionnels, Donohue a modifié, hier, l'offre subtile et complexe de conversion de ses titres qui augmente fortement l'emprise de Quebecor sur la papetière.

Dans l'avis de modification de son offre envoyé à ses actionnaires, Donohue réduit sensiblement la part du lion que s'arrogeait Quebecor à la faveur de cette transaction. « Nous avons rencontré dix de nos actionnaires institutionnels et tenu compte de leurs perceptions », a fait valoir au cours d'une entrevue, hier, M. Daniel Paillé, cet ancien premier vice-président de la Caisse de dépôt qui est passé de l'autre côté de la barrière en se joignant au holding Quebecor à titre de vice-président principal.

Hier, la porte-parole de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Mme Suzanne Brochu, indiquait que l'offre modifiée, fruit des négociations avec la dizaine d'actionnaires institutionnels qui détiennent 12 des 14,8 millions d'actions de Donohue que ne possède pas Mircor, le holding chapeautant Donohue et contrôlé par Quebecor. Le public, avec près de 15 millions de titres, dispose de 46 % des droits de vote de la compagnie et Mircor, du reste. Sans l'assentiment de ces gros actionnaires, l'offre, qui est prolongée jusqu'au 20 novembre prochain, ne pouvait qu'échouer.

Cette « fine dentelle » financière a pour objet premier de racheter la participation de 49 % qu'une filiale de l'empire volatilisé de Robert Maxwell, MGN, détient dans Mircor. Cet exemple de haute voltige financière qui porte la griffe de Daniel Paillé s'éloigne toutefois quelque peu de l'a-

dage cher à Pierre Péladeau : KISS pour « Keep it simple, stupid ».

Dans un premier temps, Quebecor a négocié avec les Anglais de MGN le rachat de l'essentiel de leur participation dans Mircor contre 80 % de sa valeur en actions de Donohue, a expliqué M. Paillé. Dans un deuxième temps, Quebecor a demandé à tous les actionnaires (à une exception près, elle-même) de convertir leurs titres de catégorie B de Donohue, qui comportent chacun 20 droits de vote, en actions de catégorie A dotées chacune d'un seul droit de vote.

En contrepartie, ces actionnaires se voyaient offrir pour chacune de leurs actions de catégorie B 1,12 action de catégorie A. « C'est un rendement de 12 %, qu'aucun investisseur n'a contesté d'ailleurs », a souligné M. Paillé.

Au terme de cette offre qui a tout de même provoqué les foudres des investisseurs institutionnels, Quebecor, par l'entremise de Mircor, aurait récolté 75 % des droits de vote de Donohue, contre 54 % à l'heure actuelle, et éventuellement plus de 85 %.

« Trop, c'est trop », ont entonné en chœur les investisseurs institutionnels dont la Caisse de dépôt, Jarislowsky Fraser et Allenvest Group.

Quebecor a donc remis sur le métier son ouvrage. Le holding goûte maintenant à la médecine qu'il préconise en convertissant 70 % de ses actions de contrôle en actions de catégorie A. Au terme de l'offre modifiée et de l'émission de 6 millions d'actions de catégorie A qui suivra immédiatement, Quebecor verra son contrôle sur Donohue s'établir à 65 % par rapport à une mise s'élevant à 22 % du capital de la papetière.

Bill Clinton organisera un sommet économique

LITTLE ROCK (AP) — Le président-élu Bill Clinton prévoit d'organiser fin novembre-début décembre un sommet de « deux-trois jours » regroupant les meilleurs spécialistes de l'économie pour faire le point de la crise et envisager des solutions.

« Il y a beaucoup de signaux très troublants dans l'économie et je pense que c'était au cœur de l'élection », a-t-il déclaré lundi à Little Rock. « Je veux réunir quelques uns des experts les plus brillants, aux origines les plus diverses, leur parler de la gravité de la situation, voir quelles sont les options et rassembler le plus d'idées possible. »

Ses collaborateurs ont précisé que ce sommet aurait lieu peu après la fête de Thanksgiving (Action de grâce-26 novembre) et réunirait des économistes, des syndicalistes et des professeurs. « Ce ne sera une réunion ni démocrate, ni républicaine, mais pratique », a déclaré son porte-parole George Stephanopoulos.

Une idée qui plaisait à Sandra Shaber, économiste d'une société de prévisions de Philadelphie, pour laquelle « M. Clinton veut montrer qu'il veut être sur la même longueur d'onde que le monde des affaires. »

« Il veut convaincre le pays, avant de convaincre le Congrès », relevait un collaborateur de M. Clinton.

Son équipe de transition continue à travailler mais aucune nomination importante n'est attendue pour cette semaine. En outre, selon la Maison-Blanche, cette équipe n'a pas encore contacté l'administration Bush.

M. Clinton, qui prendra ses fonctions le 20 janvier, a par ailleurs poursuivi ses « prises de contact » avec plusieurs responsables internationaux, dont le chancelier allemand Helmut Kohl et le président du conseil israélien Yitzhak Rabin. Il compte continuer dans la semaine et téléphoner notamment à François Mitterrand.

Avec M. Rabin, il s'est engagé à ce qu'il n'y ait « aucun ralentissement du processus de paix au Proche-Orient », tandis que des collaborateurs envisageaient un rôle pour l'ex-

secrétaire d'État James Baker dans ce domaine. M. Stephanopoulos n'a pas exclu cette éventualité, tout en déclarant qu'une telle spéculation était prématurée.

Message important pour les parents

La nouvelle Prestation fiscale pour enfants entrera en vigueur en janvier 1993

Voici de quoi il s'agit

La Prestation fiscale pour enfants regroupera, en un seul versement mensuel non imposable, les allocations familiales fédérales et les crédits d'impôt présentement en vigueur. De plus, les familles de travailleurs à faibles revenus toucheront un nouveau supplément par la même occasion.

En vertu de ce programme, les sommes destinées aux enfants augmenteront de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ces fonds viseront à aider les familles selon leur besoin. D'ailleurs, la plupart d'entre elles recevront plus d'argent que maintenant.

Un programme plus avantageux

La Prestation fiscale pour enfants est plus juste et plus simple que le programme actuel. Son objectif premier est de faire parvenir les sommes aux familles à faibles et moyens revenus, dans les meilleurs délais possibles.

De plus,

- les versements mensuels sont non imposables ;

- les prestations étant versées chaque mois, les parents n'ont plus besoin d'attendre à la fin de l'année pour réclamer leurs crédits d'impôt pour enfants ;

- les prestataires n'auront pas à soumettre une demande chaque année : le montant des prestations sera automatiquement calculé à partir de leur déclaration d'impôt annuelle ;

- un rajustement des prestations sera effectué rapidement dès qu'un changement surviendra dans la famille, à la naissance d'un enfant par exemple.

Que faire pour en profiter ?

Surveillez votre courrier.

Un envoi spécial est présentement acheminé aux personnes qui touchent des allocations familiales. Veuillez lire l'information attentivement. Vous y apprendrez comment la prestation est calculée et quelle somme touchera votre famille si elle y est admissible.

Si l'envoi ne vous est pas parvenu d'ici la fin de novembre, veuillez composer, sans frais, le numéro 1 800 387-1194. (Le service vous

est offert en anglais au 1 800 387-1193.)

Les nouvelles prestations mensuelles seront versées à compter du mois de janvier 1993.

Pour demeurer admissible à la Prestation fiscale pour enfants, vous devrez soumettre votre déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année 1992.

Le programme « Grandir ensemble »

La nouvelle Prestation fiscale pour enfants s'inscrit dans le cadre du programme « Grandir ensemble » du gouvernement fédéral. Elle constitue une étape déterminante pour l'avenir de nos enfants. Continuons à collaborer afin d'assurer un meilleur avenir à tous nos enfants.



FAMINE EN AFRIQUE

Faites parvenir votre contribution à :



5635 Sherbrooke est. Montréal (QC) H1N 1A3
Tél. : (514) 257-8711

(Un reçu d'impôt vous sera envoyé sur demande)



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Canada

ÉDITORIAL

Du dépannage 24 heures sur 24 ?

LE DÉBAT sur les heures d'ouverture des établissements commerciaux fait rage à nouveau. Cette fois, après une accalmie de deux ans, il concerne autant l'ouverture générale la nuit et le dimanche que — nouvel élément dans le décor — la vente nocturne d'alcool dans les dépanneurs. Sur ce dernier point, le bon sens et la consultation qui vient de prendre fin laissent entrevoir que le statu quo reste valable. Par contre, en ce qui touche le premier aspect, le plus litigieux, l'évolution de la situation semble autoriser une certaine libéralisation, toutefois mitigée et contrôlée. Contrairement à ce que souhaitent les lobbies des gros commerçants, le consensus ne permet pas encore que le nécessaire dépannage se transforme en liberté totale pour tous, 24 heures sur 24, sept jours par semaine et 365 jours par année.

Le projet de loi 182, présenté il y a un an par le ministre de la Sécurité publique, permettait notamment la vente de bière et de vin 24 heures par jour, dans les dépanneurs et épicerie licencées. Cette disposition soulevant les critiques de l'opposition parlementaire et des inquiétudes dans plusieurs milieux, M. Claude Ryan l'a laissé tomber en cours de route et demanda à la Régie des permis d'alcool de tenir des consultations publiques sur le sujet. Le ministre était sensible aux objections soulevées, dont les suivantes. La vente de bière et de vin en tout temps représente « une occasion de plus pour des gens de se mettre dans un état qui peut comporter des dangers pour la circulation routière ». De plus, le député-ministre d'Argenteuil craignait que, dans son comté comme à Hull et dans les autres régions frontalières, la circulation des assoiffés nocturnes prenne de l'ampleur, avec tous les risques inhérents à ce va-et-vient.

Ces deux arguments sont revenus tout au long de la consultation que la Régie a tenue et qui doit faire l'objet d'un rapport au ministre avant la fin de l'année. La loi prévoit que la Régie doit tenir compte de l'intérêt public et de la tranquillité publique, en ce qui a trait aux heures d'exploitation d'un permis. Ces deux objectifs ne concordent pas avec une ouverture tous azimuts, quoi qu'en pense l'Association des détaillants en alimentation (ADA). Les règlements régissant la vente de bière et de vin au Québec sont déjà les plus libéraux qui soient au Canada. Pouvoir faire le plein d'alcool de 8 h à 23 h, tous les jours de la semaine, est amplement suffisant. Les services policiers, notamment celui de la CUM et de Hull, conjurent la Régie de ne pas céder aux pressions mercantiles. Ils font valoir deux raisons solides. À Montréal, par exemple, le seul fait de permettre l'ouverture des dépanneurs

24 heures par jour a donné lieu à une augmentation du nombre de vols qualifiés. D'autre part, l'extension des heures de vente d'alcool anéantirait tous les efforts faits à ce jour pour combattre les abus d'alcool.

Les 32 Départements de santé communautaire du Québec sont, évidemment, du même avis. La vente d'alcool sans aucune restriction va à l'encontre de toute sagesse sociale, prend à contrepied les politiques gouvernementales en matière de santé et ignore la volonté de la population. L'alcool est le produit le plus souvent banalisé, alors même qu'il est le dénominateur commun d'une multitude de problèmes sociaux, qui vont des accidents routiers à la violence, en passant par la toxicomanie. C'est durant

Le compromis de 1990 sur les heures d'ouverture reste encore valable

la nuit que la consommation devient impulsive. S'il devient plus facile de se procurer la « caisse de 24 » qui aide à terminer le party — plutôt que de rentrer chez soi parce qu'il n'y a plus de bière — les DSC prévoient une augmentation des accidents routiers graves, surtout chez les jeunes.

Certains font valoir que la prévention et l'éducation sont préférables à la répression et à la contrainte. Il est quand même nécessaire que l'État intervienne pour assurer la sécurité du public. Il en est d'ailleurs conscient. Dans la politique de la santé et du bien-être, rendue publique en juin dernier, le ministre Côté faisait part d'un objectif ambitieux : d'ici dix ans, réduire de 15 % la consommation d'alcool. L'alcool demeure le psychotrope le plus répandu au Québec, lit-on dans ce document, et sa consommation est fréquemment associée à de graves problèmes : invalidité et mortalité, décès et blessures sur les routes, abus à l'endroit des enfants, incestes. Il serait à tout le moins incohérent, à la lumière de ces problèmes et de l'objectif ministériel, de faciliter davantage la consommation d'alcool. Ce qui, de plus, irait à l'encontre d'un autre objectif de M. Côté, visant à réduire de 20 % la mortalité et la morbidité dues aux traumatismes sur la route.

En voilà assez pour soutenir que le statu quo est de mise et ne brime en rien la liberté de qui que ce soit. Les voix les plus autorisées le disent clairement :

l'extension des heures de vente ne profiterait, si l'on peut dire, qu'à une clientèle à risques déjà élevés, alors que le Québec se distingue tristement à cet égard. Personne n'a le droit de banaliser la vente d'alcool, reconnaît la Régie, avec une bonne majorité des personnes et groupes qui lui ont présenté des mémoires. Cette attitude sage et prudente s'impose dans les recommandations que la Régie s'appête à présenter au ministre Ryan.

Quant à la loi 75 de 1990 sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, elle constituait un compromis honorable. Comme tout exercice du genre, elle n'a satisfait personne tout à fait. Et, depuis deux ans, les grands magasins ont repris l'offensive pour lever toute contrainte quant aux heures d'ouverture. Qu'en penser ?

À l'évidence, la situation a évolué et il faut en tenir compte. Ainsi, le commerce outre-frontières a pris une ampleur phénoménale, surtout à la suite de la mise en vigueur de la TPS. Les provinces voisines, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, ont libéralisé les heures de commerce, ce qui augmente la concurrence pour les Québécois. Ceux-ci, de moins en moins rébarbatifs à l'ouverture des magasins le dimanche, s'adonnent de plus en plus au magasinage dominical. Quant aux travailleurs et à leurs syndicats, l'expérience menée depuis deux ans n'a pas été aussi désastreuse qu'ils le craignaient et, en conséquence, ils sont moins réfractaires à des heures encore plus longues. À la condition, normale, que leur qualité de vie soit respectée.

Outre cet objectif important, la loi de 1990 visait à atteindre un certain équilibre entre l'équité due aux commerçants et la satisfaction des besoins des consommateurs. Cet équilibre serait-il mieux atteint avec plus d'heures d'ouverture, semaine et dimanche ? Grandes surfaces et centres commerciaux le prétendent. Mais cela ne semble pas faire consensus, notamment chez les détaillants en alimentation. De cela aussi le gouvernement doit tenir compte, même si le lobby des grandes chaînes se fait tenace et imposant. Qu'un commerce soit ouvert 24 heures par jour au lieu de 12 ou 15 heures ne donne pas plus d'argent au consommateur. Tout au plus a-t-il plus de « loisirs » à dépenser dans les magasins, avec le luxe de répartir autrement ses achats. Pour aider les plus gros, le jeu en vaut-il la chandelle ?

La relance de l'économie sur le dos des plus petits, notamment les dépanneurs, est-ce bien ce que les Québécois veulent, en fin de compte ? Pas sûr.

GILLES LESAGE

LETTRES AU DEVOIR

Bravo... pas certain !

DANS votre édition du 2 novembre dernier, M. Léandre Faguy félicitait le groupe de citoyens « Contestation Portneuf Lotbinière » pour avoir obligé Hydro-Québec à modifier ses plans et faire passer sa ligne sous le fleuve.

Cette « amélioration » coûte près de 130 millions \$ à la collectivité québécoise. Cette information en tête, pouvons-nous douter du bien-fondé de cette « amélioration » ? En ces temps où l'économie aurait bien besoin d'un investissement plus judicieux (lire utilisation d'une technologie japonaise) et la protection de l'environnement d'un coup de pouce plus sérieux, il m'apparaît qu'investir une telle somme pour un caprice d'impact visuel ne mérite pas un bien gros bravo.

Si vous voulez vraiment améliorer les choses, monsieur Faguy, utilisez donc vos efforts et l'argent que vous pourriez arracher aux « méchants » promoteurs à la dépollution de ce Fleuve qui semble vous tenir tant à cœur. Vous mériteriez alors vraiment un très gros bravo.

Louis Bélanger

Montréal, 2 novembre 1992

Discours creux

AINSI, à en croire nos politiciens et nos gens d'affaires, il faut instruire plus de Québécois (ou de Canadiens, ça dépend du point de vue) sous peine d'être exclus du peloton de tête des pays industrialisés. Pourtant, voilà déjà neuf ans que l'oeuvre en milieu éducatif, à temps partiel et sur une base temporaire (ou contractuelle pour reprendre un terme cher aux gestionnaires), et qu'on me répète que l'embauche de nouveaux enseignants, de nouveaux professeurs et de nouveaux chercheurs ne fait pas partie des priorités budgétaires. Or, tout le problème est là.

Tant que le modèle socio-économique dominant fera croire aux jeunes qu'il est plus important d'avoir sa « bagnole » que de poursuivre des études, le taux de fréquentation scolaire ira en diminuant. Tant que la société acceptera de payer un joueur de hockey ou de baseball à coup de millions de dollars plutôt que d'offrir aux diplômés des emplois décents, assortis de plans de carrière véritables, nous nous appauvrirons. Tant qu'un chauffeur d'autobus gagnera autant, sinon plus, qu'un enseignant de mathématiques ou qu'un jeune chercheur universitaire, nous n'irons nulle part. Tant qu'on nous présentera des gens comme Raymond Malenfant ou Marcel Dutil (ce dernier affirmait, dans une publicité de la Banque Nationale, avoir eu la « chance de ne pas aller à l'université » !) pour modèle de réussite professionnelle au lieu de nous parler d'un Armand Frappier ou d'un Pierre Dansereau, nous végèterons dans la médiocrité. Enfin, tant que les gouvernements préféreront subventionner des artistes, tels Céline Dion et Roch Voisine (il y en a plusieurs autres), sous le

prétexte basement mercantile que ces vedettes « vendent des disques », plutôt que de supporter financièrement de jeunes cerveaux qui ne demandent qu'à mettre en pratique des idées nouvelles et innovatrices, nous demeurerons médiocres.

Notre déclin en tant que société plonge ses racines dans un substrat beaucoup plus profond que le simple terrain de l'école. L'éducation est un reflet de la société : on y retrouve donc les mêmes tendances, les bonnes comme les mauvaises. Or, c'est toute la conception du monde (la « Weltanschauung ») présentement à l'honneur en Occident, mais surtout en Amérique du Nord où la vision à court terme et l'appât du gain monétaire sont élevés au rang de vertus, qu'il faut repenser, pas seulement l'éducation.

J'appelle de tous mes voeux la venue d'une personne, puissante, influente et fermement convaincue de l'importance de l'éducation pour une société. Quelqu'un qui n'aura pas peur de bousculer un certain « ordre » établi, qui profite à quelques-uns plutôt qu'au plus grand nombre. Ce jour-là, je serai heureux, comme beaucoup d'autres, de mettre l'épaulé à la roue.

Louis Pilon

Ste-Thérèse, 4 novembre 1992

Des fuites nécessaires

MAINTENANT que la poussière est retombée, trop vite pour que les vraies leçons soient tirées, il convient de parler du viol des secrets du gouvernement. Il s'agit bien sûr de la conversation de Mme Wilhelmy et des documents de l'actualité. On peut se retrancher dans deux attitudes opposées mais à très courte vue. La première consiste à se réjouir de façon partisane que l'impuissance de M. Bourassa aient éclaté au grand jour; la seconde condamnerait les hauts fonctionnaires, plus probablement les ministres, qui

ont laissé tomber dans le public ces informations.

Le Québec ne possède aucune défense, ni politique ni juridique, contre Ottawa, à part la bonne volonté des individus sur laquelle on ne peut systématiquement compter.

On trahit le Québec toutes les fois que l'on accepte la subordination de l'État québécois à Ottawa en des matières vitales, comme la langue, la culture, l'immigration. Ce sont les domaines que notre conscience politique désigne pour l'instant comme essentiels. On trahit le Québec quand l'on accepte de reconnaître les empiètements du fédéral sur les juridictions québécoises, quand on reconnaît la Canada Bill de 1982. Or l'« entente » de Charlottetown reconnaissait les empiètements passés d'Ottawa et subordonnait entièrement à Ottawa ces trois domaines jugés essentiels à leur survie par les Québécois : langue, culture, immigration.

Ce n'est pas la déloyauté ni l'intérêt partisan qui sont les auteurs des fuites de septembre dernier mais la conscience patriotique de quelques inconnus qui ont placé au-dessus de tout l'amour et la défense du Québec. En d'autres termes, ceux qui ont révélé les secrets du gouvernement ont suppléé à la défaillance de M. Bourassa, et celui-ci devrait être le premier à les remercier de lui avoir évité, pour un temps du moins, le vent plus que froid de l'Histoire.

Hubert Larocque

Hull, 1er novembre 1992

Une certaine gêne

MONSIEUR CÔTÉ, c'est avec une certaine gêne que beaucoup de femmes et quelques hommes voient votre gouvernement continuer à paralyser l'intégration des sages-femmes québécoises aux équipes de paranatalité de nos hôpitaux.

Nous savons que vous avez été très occupé ces derniers temps. Le leadership du Comité du OUI, la tentative de forcer le démantèlement de l'Hôtel-Dieu de Montréal vers des propriétés sur lesquelles certains voiles restent à être levés, une certaine chasse aux sorcières dans les rangs du Parti libéral... tous ces dossiers semblent avoir retenu votre attention, alors que l'expertise et l'attention bien particulière que réclament les mères continuent à être contrées par l'inertie de votre ministère.

Pourtant, il y a plus de quinze ans que les femmes d'ici réclament les services des sages-femmes et la fin de la guerre d'usure que leur mènent certains intérêts corporatistes. Il y a trois ans que vous affirmez que ce dossier est « une de vos priorités ». Promesse électorale ?

Alors, nous devons comprendre que, dans ce domaine aussi, votre gouvernement « s'est écrasé » face aux privilèges des puissants ? Vous ne nous faites pas honneur, monsieur.

Martin Dufresne

Montréal, 3 novembre 1992



Ariane Émond

Pol la magnifique

J'AI TROP tardé à aller la voir et le temps se fait rare maintenant. J'ai trop reporté le moment de me réserver cette *Joie*, incandescente qui, soir après soir, embrase la petite salle Jean-Claude-Germain du Théâtre d'Aujourd'hui. Jeudi dernier, j'étais là pour voir, seule en scène, une actrice magnifiquement vivante, irradiant et contaminant de son énergie un public ravi.

Elle, c'est Pol Pelletier, une actrice comme on n'en fait plus, sans bon sens. Une comédienne qui chante, qui danse, qui s'entraîne trois heures par jour et qui sait raconter comme on aime se faire raconter. « Je m'ennuie des chants d'espoir », dit-elle, au cours du spectacle. Et nous donc ! Ça tombe bien, en voici un magistral.

Avec un humour terrible et une fièvre totale, elle nous captive avec une histoire, la sienne, mariée à celle du théâtre et à celle des années 80 « où nous avons cessé d'expérimenter », dit-elle. Bouleversant, sans complaisance, son récit fleuve coule torrentiel, comme une musique envoûtante dont on ne veut pas perdre un mot, une note, un son, qu'il soit français, anglais ou espagnol, balancé au rythme d'une samba, d'un tango ou d'une danse à claquettes ! Mais, si Pol Pelletier est si belle à voir, si stimulante à écouter dans ce dernier spectacle qu'elle vient offrir après sept ans de silence, c'est parce qu'elle livre avec son corps, sa voix, son intelligence dissonante une des plus belles lettres d'amour au théâtre et aux risques de ce métier, vieux et neuf comme le monde.

Vous ne connaissiez pas Pol Pelletier ? Tant mieux, vous serez moins mal pris à trier tout ce qu'on raconte sur elle. Son spectacle qui prend fin dimanche, *Joie, elle chantera, elle dansera et elle ira beaucoup*, je le crois, l'événement théâtral en cours actuellement. Le plus inattendu, le plus étonnant. Personne n'en parle de cette manière dans les médias, mais le public lui, soir après soir depuis un mois, remplit inlassablement la salle, rit, pleure et crie bravo ! Et, la plupart du temps, il retient sous le coup du charme, plus heureux, comme réconforté. Pol Pelletier nous reflète une boule de chaleur au ventre pour éviter que nous ne prenions froid en rentrant à la maison. Quand cela vous est-il arrivé la dernière fois ?

Toute la richesse de la production tient à celle qui est debout devant, sans décor sinon une passerelle, sans accessoires sinon une bougie, un mouchoir et une couverture. Sans clinquant, jamais. Et, sous nos yeux ébahis, c'est pourtant la fête les trois quarts du temps. Dès les premiers instants, elle nous attrape le cœur à travers le regard, le retourne à l'envers et fait de nous ce qu'elle veut. On ne résiste pas longtemps et on va jouer dans sa cour, on remonte avec elle le fil de sa mémoire et de cette époque, devenue si terne et désenchantée.

Et, sans relâche, le public fait ce qu'il fait toujours quand il aime : il le dit, aux amis, aux parents, aux collègues qui, le soir suivant, s'installent à leur tour dans la petite salle dépourvue et pourtant si habitée, devant une actrice au sommet de sa forme et de son art. Quand j'ai racheté des billets pour les offrir, on m'a dit : « Vous savez, il y a des gens qui sont venus deux, trois fois. Comme au cinéma... »

Et cela, bien malgré les critiques souvent réductrices qui, dès le départ, ont étalé leur tiédeur, leur peur, souvent leurs préjugés envers celle qui fut longtemps, indûment et injustement, perçue comme une féministe sectaire. Elle fut plutôt et sans relâche, ce qui n'est pas de tout repos, libre-penseuse et féministe discordante, amoureuse du changement, empêchée de jouer en rond, passionnée par la recherche et le travail bien fait, nécessaire.

Le théâtre de consommation, vite écrit, vite monté, vite digéré, vite oublié,

la déprime toujours. Parce qu'il ne laisse pas de traces, qu'il n'aide pas à mieux vivre, ni à être plus heureux. « Mais, il y a moyen de faire autrement, nous l'avons déjà fait, nous nous sommes fatigués. Les transformations, c'est fatigant ».



D E NOS JOURS, les gens du métier sont réticents à recevoir pareilles observations. Mais, Pol Pelletier ne juge pas, elle prend position, pour elle-même. Les acteurs auraient tort de ne pas se payer la traite, de ne pas faire confiance à celle-là qui leur propose un hymne torride à leur passion de jouer et à leur quête d'amour. « Je suis une infirme de l'amour », dit-elle en bout de pièce. Quel acteur n'a pas rêvé de faire pareil avec.

Joie, c'est aussi une sorte de leçon d'histoire sur les à-côtés du métier d'acteur et d'aujourd'hui, un regard cru et hilarant sur les hauts et les bas des créations collectives, sur les sensibilités écorchées, les égos omniprésents, le manque de courage parfois. On assiste à des engueulades, des déprimés, des déchirures, mais aussi à des soirs de magie ou de triomphe qu'on avait ratés peut-être. On rit à gorge déployée des maladroites, des tics, des tâtonnements, « des boules, des sacs et des noeuds » qui ont jalonné l'entrée en force des femmes au théâtre dans les années 70.

Et on sourit au malaise et à la joie de l'entrée des acteurs dans les pièces féministes. Pol Pelletier, là-dessus, a été pionnière. « L'absence d'hommes au théâtre, c'est comme l'absence de Dieu. Ça crée le non-sens », dit-elle dans un sourire.

Domage que les critiques aient refroidi l'envie des hommes de venir au Théâtre d'Aujourd'hui, eux qui sont déjà souvent si mal à l'aise de se pointer à des *shows de femmes*. Osez, beaux messieurs, vous risquez d'être conquis. Mon amoureux, aussi, était réticent. Jeudi dernier, il retrouvait cette empathie jubilatoire qui en avait fait jadis un complice expressif du féminisme. Quand l'actrice laisse tomber cette évidence qu'on oublie trop souvent : « On a fait cette révolution parce que les hommes n'aimaient pas les femmes. Vous n'allez pas vous mettre à nous aimer moins ? » Un frisson parcourt la salle et l'homme assis à mes côtés.

Mis à part son engagement et son enthousiasme, Pol Pelletier est une sorte de diamant brut de sa profession qui ne sait pas toujours trop quoi faire de ses facettes et de ses éclats. C'est une immense actrice, comme on le répète souvent. On a encore rien dit quand on a dit ça.

Je regrette d'arriver si tard avec cette chronique. C'est une lettre d'un lecteur (merci M. Serge Thibodeau, de Québec), parue dans ces pages jeudi dernier, qui m'a secouée de ma torpeur et m'a fait rendre compte que j'étais en train de passer à côté d'un de ces moments bénis que la culture distille parfois.

Si la salle n'avait déjà été louée pour le Festival du Théâtre à risques, *Joie* aurait sans doute pu durer et durer encore un long moment, même s'il a obtenu trois prolongations déjà. Il quittera l'affiche du Théâtre d'Aujourd'hui ce dimanche. Hâtez-vous. Vous m'en donnerez des nouvelles. Qui le reprendra après à Montréal, Québec, Sherbrooke ou ailleurs ? Ne sommes-nous pas prêts pour encore plus de *Joie* ?

Nos excuses

Une fâcheuse distraction nous a fait coiffer du titre *Bonne chance*, M. Ryan la libre opinion de M. Gérard Raymond, publiée dans cette page, hier, sous la forme d'une lettre ouverte à la nouvelle ministre de l'Éducation, Mme Lucienne Robillard. Nos excuses à l'ancien ministre de l'Éducation, à Mme Robillard et, surtout, à l'auteur qui terminait pourtant sa lettre en écrivant : « Bonne chance, monsieur le ministr », référant sans doute à l'avant-dernier ministre de l'Éducation, Michel Pagé.